



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

L'EUROPE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ses enjeux pour les étudiants et les établissements

Lundi 18 décembre 2017

Centre international d'études pédagogiques, Sèvres

Programme et documents de référence

Sommaire

Programme

Présentation des intervenantes

Présentation des Conférences et des associations étudiantes

Présentation des partenaires

Liste des participants

Documents de référence

- Magna Charta
- Déclaration de la Sorbonne
- Déclaration de Bologne

Introduction au processus de Bologne, Focus du CIEP, décembre 2016

Pauline Ravinet « **La construction européenne et l'enseignement supérieur** », paru dans R. Dehousse (dir.), *Politiques européennes*, 2009

La conférence ministérielle de Paris et ses enjeux, note par S. Bonnafous

Programme

9h **Accueil**

9h30 **Ouverture**

Mot d'accueil du directeur du Centre international d'études pédagogiques
Mot de bienvenue de **Simone Bonnafous**, chargée de mission « Bologne »

Introduction par **Brigitte Plateau**, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Dévoilement du logo de la Conférence ministérielle « EHEA Paris 2018 »

10h **Témoignage**

Catherine Bizot, conseillère diplomatique de Claude Allègre en 1998 (vidéo), le lancement du processus de Bologne,

Présentation du contexte par **Pauline Ravinet**, chercheuse spécialiste de l'espace européen de l'enseignement supérieur, université de Lille

10h30 **L'Europe étudiante**

Andrée Sursock, *Senior Adviser* de l'Association européenne des universités (EUA)

Caroline Sundberg, Vice-Présidente de l'Union européenne des étudiants (ESU)

11h15 **Pause-café**

11h30 **Discussion avec la salle**

12h45 **Les organisations partenaires présentes**

Brèves présentations de la façon dont les organisations partenaires présentes pourront accompagner les événements labellisés « La France dans l'Europe de l'enseignement supérieur »

13h15 **Déjeuner**

14h30 **Travail en ateliers participatifs sur 5 thématiques**

- 1) Etre un étudiant européen aujourd'hui et demain
Animateur : Florian Prussak, CNOUS
- 2) Travailler en Europe aujourd'hui et demain
Animatrice : Louise Guillot, Jeunes Européens France
- 3) La mobilité en Europe : vertus, avantages, enjeux, risques, garanties, modalités
Animateur : Jean Russo, Erasmus Student Network - France
- 4) L'Europe de l'enseignement supérieur dans la mondialisation ?
Animatrice : Léa Gévaudan, Jeunes Européens France
- 5) Des universités européennes ?
Animateurs : Hervé Moritz, Jeunes Européens France et Sophie Béjean, Rectrice de l'académie de Strasbourg

17h **Conclusion**

Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

17h30 **Cocktail de clôture**

Objectifs de la journée

- 1) Lancer une dynamique de débats « La France dans l'Europe de l'enseignement supérieur », en amont de la Conférence ministérielle de Paris ;
- 2) Initier une réflexion sur les enjeux de l'espace européen de l'enseignement supérieur avec les participants, représentants d'associations, d'établissements et de parties prenantes, qui pourront initier ou contribuer à la tenue d'événements « La France dans l'Europe de l'enseignement supérieur » dans les différentes villes où ils sont implantés ;
- 3) Faire émerger quelques premières contributions sur ces questions qui seront ensuite mises en ligne sur une page du site du ministère.

Public

Une centaine de participants :

- a) des étudiants des associations représentatives, généralistes et européennes ;
- b) des représentants des universités et écoles relevant de la CPU, de la CDEFI et de la CGE ;
- c) une représentante de la conférence des Recteurs ;
- d) des représentants du réseau des CROUS ;
- e) des représentants d'organisations impliquées sur ces questions :
 - ✓ Agence Erasmus+,
 - ✓ Association des villes universitaires de France (AVUF),
 - ✓ Campus France,
 - ✓ Centre international d'études pédagogiques (CIEP),
 - ✓ Fédération française des maisons de l'Europe,
 - ✓ Fédération des régions européennes pour la recherche, l'éducation et la formation (FREREF),
 - ✓ Université franco-allemande (UFA).

Les intervenantes

Catherine Becchetti-Bizot, agrégée de lettres classiques et docteur ès Lettres, a enseigné à l'université de Nancy II, puis a été conseillère pour les relations internationales de 1997 à 2000 au sein du cabinet de Claude Allègre, alors ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Devenue Inspectrice générale de l'éducation nationale en 2000, elle a notamment été chargée d'une mission sur les pédagogies actives en lien avec le numérique, et rédigé plusieurs rapports sur la scolarisation des élèves en situation de handicap. De juin 2013 à septembre 2015, elle a été nommée directrice du numérique éducatif (DNE) auprès de Najat Vallaud-Belkacem. Membre du Conseil supérieur des programmes depuis 2016, elle a été nommée, le 11 novembre 2017, médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur pour une durée de 3 ans. Elle est membre du Centre d'étude de l'écriture et de l'image de l'université Paris-Diderot.

Pauline Ravinet Après une thèse et un post-doc à Sciences Po puis à l'Université Libre de Bruxelles, Pauline Ravinet est depuis 2010 MCF en Science Politique au CERAPS (Université Lille 2), où elle assure la responsabilité pédagogique du Master 2 « European Union Policies and Project Management ». Ses travaux de recherche se situent au croisement de la sociologie de l'action publique, des études européennes et de l'étude des politiques de la connaissance (éducation, enseignement supérieur, recherche). Sa recherche doctorale sur le processus de Bologne a donné lieu à de nombreux chapitres et articles. Elle travaille aujourd'hui sur une comparaison des initiatives de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur en Europe et en Asie du Sud-Est.

Cf. : <http://ceraps.univ-lille2.fr/fr/membres-du-laboratoire/pauline-ravinet.html>

Andrée Sursock est *senior adviser* (conseillère), à l'Association Européenne de l'Université (EUA). Intégrée à l'EUA en 2001, elle en a été la secrétaire générale adjointe de 2002 à 2009, période durant laquelle elle a été responsable du développement des politiques de l'association en matière d'évaluation. Elle portait la responsabilité des services aux membres offerts par l'EUA : programme d'évaluation institutionnelle (IEP), séminaires de gestion pour les nouveaux présidents d'université, le Dialogue Transatlantique, et les activités de consultance de l'EUA. Elle a publié des articles et des rapports, notamment sur les évolutions européennes en matière d'enseignement supérieur et elle intervient régulièrement dans des conférences européennes et internationales.

De 1999 à 2001, elle était *Head of Development*, responsable du développement de projets, publications et conférences du *Centre for Higher Education Research and Information* (CHERI), Open University, Grande Bretagne. De 1995 à 1999, elle a été impliquée dans la coordination de plusieurs grands projets européens qui ont introduit les procédures d'évaluation dans les états membres de l'Union Européenne ainsi que dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Diplômée de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (licence en philosophie), et de l'Université de Californie, Berkeley (PhD en anthropologie), elle a enseigné l'anthropologie notamment dans les Universités de Californie (Berkeley et Davis), et elle a travaillé dans les services administratifs de l'Université de Stanford.

Caroline Sundberg, vice-présidente de l'Union des étudiants européens (ESU), travaille sur la dimension sociale de l'enseignement supérieur, en particulier sur l'élargissement de la participation et les méthodes inclusives d'apprentissage, ainsi que sur l'internationalisation et la mobilité.

Au sein des travaux du BFUG, elle représente l'ESU dans le groupe de travail sur la « Coopération internationale de l'Espace européen de l'enseignement supérieur » (AG1) et est co-présidente du groupe de travail sur les « Nouveaux objectifs » (WG3). Ancienne présidente de l'Union nationale suédoise des étudiants, elle est membre du groupe d'experts sur la parité dans l'enseignement supérieur, membre du groupe des experts de Bologne et experte dans différentes instances.

Caroline Sundberg est étudiante en sciences politiques et études de genre à l'université de Lund (Suède).

**Présentation
des Conférences d'établissements
et des associations étudiantes**



La Conférence des présidents d'université (CPU) est une association Loi de 1901 qui rassemble les dirigeants exécutifs des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de porter la voix et les valeurs des universités dans le débat public. Elle comprend actuellement une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) mais également des membres associés.

Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales, la CPU réagit aux évolutions du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et propose des éléments de transformation.

Elle est donc très impliquée sur les questions européennes, à travers sa commission Europe, mais aussi les commissions Formation, Vie étudiante et Recherche et bien sûr celles des Relations internationales. Elle a un bureau à Bruxelles pour assurer la représentation de ses membres à Bruxelles, promouvoir ses propositions sur les programmes cadres, poursuivre le dialogue avec les représentants des institutions européennes et les acteurs bruxellois. Ce bureau mutualise les informations avec le CLORA, le club des organismes de recherche associés (www.clora.eu). Dans ce cadre les membres du CLORA organisent des journées d'information pour leurs membres et rédigent des notes d'information. La CPU est représentée au Board de l'Association des universités européennes (EUA) par Jean Chambaz, président de l'université Pierre et Marie Curie.

Elle a choisi de faire de l'année 2017-2018 une année pleinement européenne, en colorant aux couleurs de l'Europe tous ses rendez-vous annuels, telle son université d'été d'août 2017 consacrée à « Universités et diversité des excellences en Europe », ou son congrès annuel de mars 2018. La CPU a été co-organisatrice du 1^{er} forum de l'Association des Universités Européennes consacré aux transformations pédagogiques. Elle a déposé avec ses homologues allemands, la HRK et polonais la KRASP une proposition intitulée « *Territorial Connection* » pour soutenir les écosystèmes en Europe. Elle a également rédigé un texte de propositions sur la notion d'« universités européennes » à laquelle le président de la République a invité tous les responsables universitaires européens à réfléchir, lors de son discours sur l'Europe à la Sorbonne du 26 septembre 2017.



Conférence des Directeurs
des Écoles Françaises
d'Ingénieurs

Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs

Créée par décret en 1976 et confirmée dans son rôle par la loi du 1^{er} août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, la CDEFI est l'une des deux Conférences institutionnelles représentatives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle a pour mission de représenter auprès de l'Etat, de l'Union européenne et des organisations internationales, **les directeurs et directrices des établissements, ou composantes d'établissements, publics et privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé.**

Au nom des écoles d'ingénieurs, la CDEFI formule des vœux, bâtit des projets et rend des avis motivés sur des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche. Sa vocation première est de **promouvoir l'ingénieur en France, en Europe et dans le monde.**

Le diplôme d'ingénieur est aujourd'hui un **modèle de formation reconnu à l'étranger** qui s'exporte avec de plus en plus de succès, notamment dans les pays à croissance rapide comme la Chine.

Sur 206 écoles françaises d'ingénieurs, plus de **10 %** des écoles disposent d'une offre à l'étranger (22). Les écoles françaises d'ingénieurs accueillent près de **7 000** étudiants dans leurs formations à l'étranger - principalement en Chine, au Maroc, au Vietnam et en Inde.

Les écoles françaises d'ingénieurs accueillent également **19 000** étudiants étrangers dans leurs formations en France.

4 600 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés à des étudiants étrangers en formation initiale, soit **14 %** de l'effectif de nouveaux diplômés. Ce nombre a augmenté de plus de 31 % en cinq ans et a plus que doublé en 10 ans depuis 2005.

Plus de **60 %** des diplômes de niveau Master délivrés en France dans le domaine des sciences et technologies sont des diplômes d'ingénieurs.

Cette évolution atteste de l'attractivité des écoles d'ingénieurs françaises et démontre l'efficacité de la politique de promotion de ces établissements à l'international. **Cette attractivité repose sur l'excellence des formations délivrées ainsi que sur l'accès à un environnement social, industriel, culturel et scientifique de qualité.**

Les écoles d'ingénieurs françaises, dans leurs différents modèles de formation répondent très bien au cadre européen de Bologne et ce depuis longtemps aussi bien en termes de niveaux de connaissances, aptitudes et compétences, de professionnalisation, d'ouverture internationale, ou de réponse au marché de l'emploi. Ce sont ces valeurs qui sont maintenant étendues à l'ensemble de l'enseignement supérieur.

contact@cdefi.fr

44 rue de
Cambronne
75 015 Paris

www.cdefi.fr

Créée en 1973, la CGE (association loi 1901) comprend 265 membres dont 221 Grandes écoles toutes reconnues par l'État, délivrant un diplôme de grade master. Certaines d'entre elles délivrent en propre le doctorat et des diplômes nationaux de master. La CGE compte également une vingtaine d'entreprises membres ou partenaires ainsi que 35 associations et organismes (Unions des Professeurs, instituts de formation, Compagnons du devoir, association d'anciens élèves...).

La filière des grandes écoles en France, représente la diversité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France : écoles d'ingénieur, de management, d'architecture, d'art, de design, de sciences politiques, de journalisme... La filière CPGE-GE comptait 500 000 étudiants en 2016 soit plus de 19 % des effectifs de l'enseignement supérieur répartis dans des établissements publics (60 % des écoles de la CGE) ou privés. Ces écoles délivrent 41,2 % des diplômes de grade master chaque année dans notre pays. Elles contribuent donc massivement à la formation et à l'emploi de la jeunesse.

La CGE travaille conjointement avec les autorités et agences françaises et Européennes au développement de partenariats et de la mobilité européenne ainsi qu'aux projets de recherche européens. Les étudiants étrangers représentent 23,33 % des effectifs des grandes écoles (19.83% dans les écoles d'ingénieurs, 27.71% dans les écoles de management, 17.63% dans les écoles d'autre spécialité). Parmi ceux-ci, près d'un quart sont originaires d'Europe, en croissance de 12% depuis 2013.

* ANIMAFAC

Le réseau des associations étudiantes

Dans un contexte d'augmentation du nombre d'étudiant-e-s et d'éclatement des campus universitaires, Animafac est née du constat qu'il existait une multitude d'initiatives étudiantes peu connues et peu valorisées. C'est donc avec le double objectif de faire exister le fait associatif étudiant dans le débat public et de créer du lien entre ces multiples initiatives qu'Animafac a vu le jour.

Animafac est un réseau d'associations étudiantes dans lequel chaque association a le même poids. Par conséquent, ce sont nos membres qui chaque jour construisent et font évoluer la structure, permettant une grande agilité dans les projets et les objectifs du réseau.

À la fois centre de ressources, agitateur de citoyenneté, laboratoire d'idées et espace de plaidoyer, Animafac accompagne les associations étudiantes et les individus qui les font dans la réalisation de leurs projets et de leur parcours d'engagement. En portant un modèle d'apprentissage par les pairs et par le faire, l'ambition d'Animafac est de permettre à ces étudiant-e-s souvent jeunes de "se trouver" plutôt que de "se placer".

Pour en savoir plus, rendez-vous sur animafac.net

Contact

Claire Thoury
Déléguée Générale
cthoury@animafac.net
01 42 22 15 15



Erasmus Student Network (ESN) France est un réseau associatif à but non-lucratif. Il regroupe 36 associations qui ont pour mission de faciliter l'accueil et l'inclusion des jeunes internationaux par les jeunes et de sensibiliser les jeunes Français à la mobilité internationale. Présent dans 33 villes universitaires françaises, ce réseau regroupe à ce jour plus de 1 000 bénévoles et touche chaque année près de 20 000 étudiants internationaux. Il fait également partie du réseau international Erasmus Student Network qui comporte 525 associations réparties dans 40 pays en Europe.

Plus d'informations : <http://ixesn.fr>.



La FAGE, Fédération des Associations Générales Étudiantes, est une association regroupant des fédérations de filière et territoriales.

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la première organisation étudiante de France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de **2000 associations et syndicats**, soit environ **300 000 étudiants**.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour **l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes** en déployant des activités dans le champ de **la représentation et de la défense des droits**. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE participe activement à l'administration de l'European Students' Union – ESU – dans le but d'œuvrer à la construction de l'Europe de la jeunesse et du paysage de l'enseignement supérieur à l'échelle européenne.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, **elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique**. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la jeunesse.

A travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

Contact :

Guillaume ICHER, Vice-Président en charge de la Stratégie Internationale

Mail : guillaume.icher@fage.org

Site internet : <https://www.fage.org/>

Fédération des Associations Générales Étudiantes

79, rue Perier, 92120 Montrouge

Tél. : 01 40 33 70 70 | **Fax.** : 01 40 33 70 71



L'ASSOCIATION

Les Jeunes européens défendent une Europe plus démocratique, transparente et plus proche du citoyen et, à terme, fédérale. Transpartisans, nous respectons toutes les étiquettes et rassemblons les 16-35 ans désireux de défendre le projet européen. *Faire vivre le débat public européen au quotidien.* Les Jeunes Européens - France conduisent une action civique : nous informons sur l'Europe et la faisons vivre sur le terrain. Nous nous exprimons également sur l'avenir de l'Union, en respectant toujours une position transpartisane.

Aux Jeunes Européens, nous privilégions toujours l'action concrète. Les bénévoles se mobilisent tous les jours et font entendre notre voix. Nous intervenons dans les écoles afin de sensibiliser les jeunes aux valeurs européennes, de les informer sur les enjeux d'actualité de l'Union européenne et leur faire prendre conscience de l'importance de cette organisation. Ensuite, nous agissons également sur le web, avec notre webzine participatif Taurillon.org : nos bénévoles rédigent des articles sur l'actualité européenne afin de faire vivre le débat européen. Enfin, nous agissons directement sur le terrain au travers de l'organisation d'actions de rue, de stands en fac ou de larges débats publics et conférences.

Au niveau local, nos 26 groupes locaux composent l'association et font vivre l'Europe dans toutes les grandes villes de France. De nouvelles sections voient le jour chaque année, sous l'impulsion des nombreux jeunes qui nous rejoignent. A l'échelle du continent, les Jeunes Européens - France sont membres de la JEF Europe. Ce réseau fédère 35 associations nationales autour d'un seul objectif : défendre une vision démocratique et fédérale de l'Union Européenne.

Nos actions en lien avec l'enseignement supérieur

En 2017, nous avons réalisé une action dans le cadre de « L'Eurotour des facultés », qui a consisté en la tenue de stands sur 12 campus de France par nos bénévoles. Ainsi, plusieurs centaines d'étudiants sont passés par nos différents stands et ont pu échanger avec nos bénévoles. Ces interventions avaient pour but d'apporter aux étudiants un complément d'informations sur le large panel d'opportunités de développement mises en leur disposition afin de construire leur propre projet personnel.

Il s'agissait ainsi d'échanger au sujet de l'engagement associatif (vers qui se tourner, pour quel engagement, et qu'est-ce qu'une telle expérience peut apporter), ou encore de l'année de césure comme véritable tremplin professionnalisant pour les étudiants.

Nous avons pu également aborder les expériences de mobilités internationales sous toutes leurs formes (Erasmus +, Service volontaire européen, Volontariat International en Entreprise). Ainsi, dans une démarche ludique et par la voie de l'échange d'expériences mutuelles, notre but a été d'informer les étudiants sur l'ensemble du panel d'opportunités qui s'offrent à eux en complément de leur parcours universitaire.

Contact et site

Manon Schilder, Chargée de mission pédagogie & événements des Jeunes européens - France : 01 45 49 96 36, manon@jeunes-europens.org

www.jeunes-europens.org

EUROPEAN **YOUTH** PARLIAMENT PARLEMENT EUROPÉEN DES **JEUNES** **FRANCE**



Le Parlement Européen des Jeunes – France (PEJ-France) est la section nationale française du Parlement Européen des Jeunes (PEJ), organisation internationale créée à Fontainebleau en 1987 et présente dans 39 pays du continent.

Depuis 1994, date de sa fondation, le PEJ-France s'attache donc à relayer en France l'action du PEJ.

Le PEJ-France a choisi d'axer ses actions notamment autour de 4 éléments centraux :

- La sensibilisation des jeunes aux questions de citoyenneté notamment dans sa dimension européenne, au travers de simulations parlementaires et employant des méthodes d'éducation populaire,
- L'accompagnement des jeunes de 15 à 25 dans la réalisation de leur projet, la valorisation de leurs compétences ainsi que de leur capacité d'initiative.
- La formation de jeunes au multilinguisme, à la gestion de réseau, d'évènements, et à la mobilité, le tout sur le principe de l'éducation par les pairs. Nous avons à cœur d'être une association apprenante qui permet à chacun d'améliorer notre structure et nos méthodes - questionner, interpellier les jeunes, et leur permettre à leur tour d'interpeller les pouvoirs publics

Le cœur d'activité de PEJ-France est l'organisation de simulation parlementaire. Cependant depuis environ 3 ans, l'association développe de nouveaux programmes à destination des jeunes adultes et des jeunes éloignés des questions européennes.

Nous sommes conscients de la difficulté pour certains de s'approprier les enjeux de la citoyenneté, qui plus est dans sa dimension européenne, ainsi que la notion de diversité. Pour cette raison le PEJ-France s'attache à faire vivre des expériences concrètes à ses membres et à accompagner ses participants.

Nous organisons des rencontres avec des décideurs publics, des espaces de rencontre et d'échanges entre jeunes de différents milieux sociaux, origines, sexes, pays, langues et permettons ainsi une prise de conscience de la diversité européenne. Grâce à notre réseau européen il est également possible de participer à des évènements dans 39 pays européens.

L'ensemble des événements de PEJ-France, une association de jeunes, est organisé par des jeunes et pour des jeunes.



Parole étudiante est un rassemblement qui présente une liste au CNESER pour une alternative de représentation étudiante. Elle rassemble de manière complémentaire des personnes aux parcours variés dans des organisations locales d'identités et de sensibilités différentes. Certaines se revendiquent indépendantes depuis toujours, d'autres ont fait partie d'un système qu'elles dénoncent aujourd'hui. Parole Étudiante comprend aussi les composantes d'une organisation nationale soucieuse de rendre à la démocratie étudiante l'étoffe et l'intérêt qu'elle mérite et consciente de la nécessité de réviser les limites de son modèle, axant sa nouvelle identité sur de solides bases de proximité pour une représentativité idéale de la communauté étudiante. Parole Étudiante défend l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiant·e·s et des doctorant·e·s et un enseignement supérieur juste et ouvert à tou·te·s.

Par la création de cette alternative autour de laquelle il est désormais possible de se rassembler, l'ambition de Parole Étudiante est de permettre la formation d'une nouvelle démocratie universitaire et scolaire plus saine et plus sincère, plus proche des réalités, et résolument indépendante.



L'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France) est la principale organisation étudiante de France. Fondée en 1907, elle est reconnue d'utilité publique depuis 1929 et agréée jeunesse et sport depuis 1945. L'UNEF est également une organisation nationale représentative selon les termes de la loi du 11 juillet 1989.

L'UNEF a pour but la défense des intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s. Au quotidien, l'UNEF défend l'égalité de tou·te·s, notamment au travers de leur accès à l'éducation. Elle se bat pour renforcer le service public de l'enseignement supérieur, laïc et libre d'accès, dans lequel chacun·e doit pouvoir réussir et se construire en tant que citoyen·ne. L'UNEF est également engagée dans la lutte contre les discriminations, qu'elles soient sexistes, racistes, LGBTphobes, validistes, etc. L'UNEF met en place tant en interne que sur les campus des actions contre ces dernières.

Présente sur l'ensemble des sites universitaires, des écoles, des instituts, l'UNEF compte plus de 30 000 adhérent·e·s partout en France, en métropole comme à l'outre-mer, réparti·e·s dans plus de 80 sections locales. Elle intervient au quotidien, pour informer, défendre et représenter les étudiant·e·s. Les batailles que l'UNEF a menées au fil de ses 110 ans d'histoire sont à l'origine de nombreuses victoires étudiantes telles que la création des CROUS, l'abandon du Contrat Première Embauche, le 10^{ème} mois de bourses ou l'obtention de l'aide à la recherche du premier emploi (ARPE).

L'UNEF est également profondément internationaliste. Elle figure en France, parmi les premières organisations à s'être positionnée pour l'autodétermination du peuple algérien. En 1982, elle est fondatrice d'une coordination étudiante européenne qui deviendra ce que nous appelons aujourd'hui l'ESU. En son sein mais également via un réseau de plus de 50 organisations étudiantes, notamment dans la francophonie, l'UNEF se coordonne avec ses partenaires pour le progrès et la défense des droits étudiants.

Site internet: <http://unef.fr/>

Contact pour les questions européennes et internationales :

Dimitri Champion: dchampion@unef.fr

Contacts réseaux sociaux :

Facebook: <https://www.facebook.com/unef.fr/>

Twitter : @Unef

Présentation
d'organisations partenaires
impliquées dans l'Espace européen
de l'enseignement supérieur



ÊTRE UTILE CONTRE LES INÉGALITÉS

L'Afev mobilise chaque année un réseau de 8 000 étudiants solidaires, ce qui représente plus d'un million d'heures d'engagement solidaire, pour mener des actions de solidarités dans les quartiers populaires. Elle développe trois programmes d'engagement : un programme de bénévolat étudiant d'accompagnement d'enfants et adolescents en difficulté dans leur parcours, la mobilisation de jeunes en Service Civique, en particulier dans les établissements scolaires, et l'implication de jeunes dans des Kolocations à projets solidaires, les KAPS.

L'Afev promeut une ouverture des universités sur les territoires, et une intégration des enjeux sociaux, culturels, économiques et environnementaux dans leurs activités et leurs relations avec les acteurs, contribuant ainsi au développement de la Responsabilité Sociétale des Universités. Dans ces perspectives, l'Afev propose son expérience aux universités afin de **soutenir l'engagement des étudiants, favoriser la réussite éducative et faciliter les liens entre l'université et son territoire** : programme d'accompagnement d'enfants et adolescents vers l'enseignement supérieur des collégiens et lycéens, accueil des étudiants primoentrant, animations de lieux favorisant l'engagement, etc.

Aujourd'hui, l'Afev est présente dans **150 établissements d'enseignement supérieur** et de la recherche. Au sein des campus, elle s'appuie sur son réseau de Plateformes de l'Engagement Solidaire. L'Afev œuvre également pour la généralisation de la reconnaissance de l'engagement solidaire dans les cursus universitaires (**60 universités partenaires** valorisent l'engagement au sein de l'Afev dans leur cursus).

www.afev.org - twitter.com/AfevFrance - facebook.com/afev.france

Contact : pole.national@afev.org

Témoignages sur les actions menées en partenariat avec des universités :

« La plateforme de l'engagement est un lieu de vie qui favorise une dynamique de bienveillance et d'engagement sur le campus, qui répond aux attentes et rythmes des étudiants. Le partenariat avec l'Afev impulse un véritable partage d'expériences et de rencontres avec la communauté universitaire et le territoire. »

Isabelle Lamothe, Vice-Présidente Culture Vie de campus, Université de Poitiers

« Depuis 2006, l'INP Toulouse met en place avec l'Afev des projets dans le cadre du programme des Cordées de la Réussite, et maintenant, des Parcours d'Excellence. La force de l'Afev ? Un acteur de proximité au plus proche des réalités, une expertise dans la réussite éducative et dans la formation des étudiants. »

Christine Le Bouteiller, Référente égalité des chances, Toulouse INP



L'Agence Erasmus + France / Éducation Formation assure, pour la France, la promotion et la gestion de plusieurs programmes et dispositifs communautaires, notamment Erasmus + sur les volets éducation et formation (enseignement supérieur et scolaire, formation professionnelle et éducation des adultes).

Ces programmes européens ont pour principaux objectifs de permettre au citoyen d'acquérir des compétences utiles pour un métier, de contribuer au multilinguisme et à la citoyenneté européenne. Ils s'inscrivent dans les ambitions de la Stratégie 2020 d'une croissance intelligente, durable et inclusive

Avec un budget en hausse de 40%, plus de 500.000 Français et quatre millions d'Européens devraient bénéficier d'ici à 2020 d'une mobilité individuelle ou d'un partenariat stratégique dans le cadre d'Erasmus+.

L'Agence a un rôle de gestionnaire de projets, d'information et d'impulsion, de réflexion stratégique. Elle attribue et contrôle à posteriori les financements européens, conseille les porteurs de projets et assure le suivi qualitatif, administratif, financier des projets retenus. Elle promeut les dispositifs et de leur résultats auprès du grand public, des professionnels, des médias et des décideurs. Elle participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus + (séminaires et conférences, études et sondages, groupes de travail et sensibilisation des décideurs).

L'Agence est référent national des dispositifs

- Europass,
- Agenda Européen pour l'Education et la Formation des Adultes (AEFA),
- EPALE,
- Label européen des langues,
- ECVET (European Credit system for Vocational Education and Training).

Elle assure aussi un rôle d'information dans le réseau Euroguidance.

L'agence Erasmus + France / Education Formation est un Groupement d'intérêt public (GIP) placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et ministère du Travail. Elle est située à Bordeaux.

<http://www.agence-erasmus.fr>



L'Association des Villes Universitaires de France regroupe 82 collectivités locales (municipalités, agglomération, métropoles) qui interviennent en soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur sur leur territoire, et souhaitent améliorer l'efficacité de ce soutien. Elle est présidée par Catherine VAUTRIN, par ailleurs Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

L'AVUF est à la fois un centre de ressources, un réseau d'échange entre pairs, et une plateforme de propositions ; elle poursuit essentiellement 3 objectifs :

1. Aider les élus et personnels des collectivités adhérentes à bien appréhender les sujets universitaires pour leur permettre d'en tirer parti au bénéfice de leur territoire.
2. Formuler des propositions auprès de l'Etat et d'autres acteurs nationaux pour faire évoluer positivement l'organisation nationale et territoriale de l'ESR.
3. Elaborer des services ou des événements communs avec toute ou partie des adhérents.

Parmi les actions conduites en partenariat avec les universités, citons :

Les Nuits des Etudiants du Monde

20 à 30 municipalités organisent chaque année entre septembre et novembre de grandes soirées d'accueil pour les étudiants venus étudier en collaboration avec ESN France, et en partenariat avec les Crous, les services des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur ou leurs regroupements, et l'agence Campus France.

Le Tour de France AGIR ENSEMBLE

Des alliances territoriales constituées autour d'une collectivité locale, d'une université, de grandes écoles et Crous définissent des objectifs concertés de mobilisation des étudiants et personnels sur des enjeux locaux de développement durable; puis accueillent des ateliers ludiques conçus « sur mesure » pour sensibiliser aux éco-gestes. Le but est d'amplifier l'impact des actions institutionnelles par les changements de comportements individuels, en vue de *campus durables dans des villes durables*.

Le séminaire de Metz des 22 & 23 mars 2018 sur le thème « **Attractivité et vieS de campus** », avec l'idée sous-jacente de remettre l'être humain (qu'il soit étudiant, personnel, riverain) au centre des préoccupations des décideurs.

La Conférence des Stages Etudiants en mai 2018, qui portera sur la mobilité soutenue par les collectivités locales dans le cadre de **stages ou années de césure** dans les autres pays de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur.

Pour en savoir plus : www.avuf.fr

Elus référents :

Jérôme AUSLENDER, Vice-président, délégué aux relations internationales jauslender@ville-clermont-ferrand.fr
Antoine GODBERT, Administrateur national délégué à l'Europe a.godbert@ville-tours.fr

Contact technique :

François Rio, délégué général, dq@avuf.fr



Campus France, la marque de l'enseignement supérieur français à l'étranger

Placé sous la double tutelle des ministères chargés des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Campus France, contribue à renforcer l'attractivité et le rayonnement de la France et l'internationalisation de son enseignement supérieur.

Les grands domaines d'action de l'Agence sont la promotion l'enseignement supérieur français à l'étranger, la mise en place de programmes de bourses et mobilité, l'accueil et l'accompagnement des étudiants et chercheurs étrangers en France et l'animation du réseau des alumni.

Pour relayer son action à l'international, Campus France s'appuie sur un réseau de 250 Espaces Campus France dans plus de 120 pays, qui font partie intégrante du réseau diplomatique de la France à l'étranger. Salons étudiants, manifestations de promotions, rencontres institutionnelles permettent ainsi de tisser des liens avec les étudiants et institutions étrangères favorisant ainsi une mobilité de qualité.

Campus France agit également en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur et leurs conférences représentatives : le Forum Campus France regroupe 355 établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui participent activement à la politique d'attractivité mise en place par Campus France à travers le monde.

Campus France, par le biais du réseau social France Alumni, anime la communauté des anciens étudiants étrangers. La plateforme centrale est déclinée actuellement dans une centaine de pays et compte aujourd'hui plus de 120 000 membres.

Enfin, pour mieux comprendre la mobilité internationale Campus France publie études et analyses sur la mobilité étudiante et les systèmes d'enseignement supérieur dans le monde.

Campus France en quelques chiffres

- 220 personnes en France et 500 personnes dans le monde
- 80 sites internet dans plus de 30 langues
- 50 manifestations de promotion pilotées par Campus France en France et à l'étranger
- 2 000 manifestations organisées les Espaces Campus France
- 20 000 boursiers d'études et de stage 11 000 mobilités de courte durée (experts et chercheurs) pris en charge
- 100 conventions actives avec des institutions et gouvernements étrangers pour l'accueil et le suivi de 6 000 boursiers
- 8 projets et programmes financés par la Commission européenne actuellement en cours

Toute l'actualité Campus France sur www.campusfrance.org et les réseaux sociaux 



Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) est l'opérateur public pour la coopération internationale en éducation du ministère français de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. À ce titre, il mobilise l'expertise française et internationale et intervient notamment dans le cadre de projets sectoriels européens et internationaux.

Principes d'action

Attentif aux grandes orientations définies à l'échelle internationale, le CIEP agit en faveur de la diffusion d'une éducation de qualité pour tous, facteur d'émancipation individuelle, de développement économique et d'amélioration des conditions de vie collective, en particulier par la réduction des inégalités sociales et territoriales et la promotion de la démocratie et de l'État de droit.

Le CIEP accompagne la mise en œuvre de politiques publiques en éducation et formation qui visent à améliorer la qualité des systèmes éducatifs. Il intervient dans le cadre de projets sectoriels dont le financement est assuré par des institutions de coopération bilatérale ou multilatérale (AFD, Union européenne, Banque mondiale et banques régionales de développement) et participe à la mise en œuvre de la politique d'aide publique au développement (APD) de la France, notamment en Afrique.

Domaines d'intervention et approche méthodologique

De l'enseignement pré-primaire au supérieur, de l'enseignement général à l'enseignement et la formation technique et professionnelle, le CIEP intervient, notamment, dans les domaines suivants : l'appui à la diffusion de la langue française dans le monde par la formation de formateurs et de cadres éducatifs, la délivrance de certification de langue française, la mobilité internationale des personnes à travers des programmes d'échange d'assistants de langue et de professeurs ainsi que la délivrance d'attestations de comparabilité des diplômes étrangers, l'appui à la bonne gouvernance et à la planification dans les systèmes éducatifs, l'accompagnement des réformes pédagogiques, la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur...

Le CIEP propose des méthodologies de projet fondée sur une approche par les résultats prenant appui sur une analyse contextuelle et systémique approfondie des contextes d'intervention et un dialogue soutenu avec ses interlocuteurs favorisant ainsi la co-construction des projets et leur appropriation par les bénéficiaires in fine.

Centre international d'études pédagogiques

1, avenue Léon-Journault - F - 92318 Sèvres cedex

www.ciep.fr | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

Membre de  **SORBONNE**
UNIVERSITÉS



Réseau d'établissements publics répartis sur l'ensemble du territoire, les 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) et le Cnous (Centre national) ont, depuis 60 ans, pour mission d'améliorer les conditions de vie des étudiants au quotidien, en lien étroit avec leurs partenaires académiques et les collectivités territoriales. Ils poursuivent le double objectif de la réussite studieuse et de l'épanouissement individuel et collectif des étudiants.

Ils offrent à l'ensemble des étudiantes et étudiants, quel que soit leur établissement ou filière d'étude, un accompagnement social global. Ils gèrent notamment les aides financières accordées aux étudiants par les ministères de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la culture, comme de Agriculture et de l'Alimentation.

Les Crous mettent à disposition des étudiants plus de 174 000 logements dans 700 résidences universitaires réparties en France.

En outre, les Crous se mobilisent pour offrir une restauration de qualité et à petit prix à tous les étudiants, avec 730 structures de restauration, allant notamment du Resto U' aux Crous Truck', en passant par les Cafet'.

En lien étroit avec leurs partenaires, les Crous contribuent à densifier la vie de campus : ils accompagnent les initiatives étudiantes, proposent une action culturelle exigeante et mènent une politique volontariste pour dynamiser et animer les lieux de vie étudiante.

Site internet : etudiant.gouv.fr



Qui sommes-nous ?

La Fédération Française des Maisons de l'Europe (FFME) est une association créée en 1961 par six Maisons de l'Europe fondatrices. Elle est indépendante des partis politiques et est autonome vis-à-vis des institutions communautaires et nationales.

En 2017, le réseau compte 34 Maisons de l'Europe sur l'ensemble du territoire français. Ensemble, les Maisons de l'Europe et la FFME contribuent, sur les traces des pères fondateurs, à l'édification d'une Europe unie fondée sur la paix, le développement durable et solidaire et la démocratie, par la promotion de la citoyenneté active.

Rôle éducatif

En 2015, la FFME a obtenu l'agrément national « association éducative complémentaire de l'enseignement public », agrément étendu aux 34 Maisons de l'Europe adhérentes. Chaque Maison construit ses propres projets et ses propres supports pédagogiques, mais elles échangent entre elles expériences et bonnes pratiques, et œuvrent toutes sur leurs territoires respectifs afin de promouvoir la connaissance de l'Europe et la citoyenneté européenne sous forme d'activités scolaires et périscolaires, de création et prêts d'expositions parmi d'autres choses...

Partenariats avec les Universités

La plupart des Maisons de l'Europe organisent des interventions à la demande des enseignants, en proposant un large éventail d'animations sur mesure. Certaines Maisons de l'Europe travaillent notamment avec les Universités se trouvant sur leur territoire, animant des simulations du Parlement européen, organisant des conférences en collaboration avec les Masters européens ou encore des ateliers de réflexion sur les valeurs fondatrices de l'Union européenne, le fonctionnement de ses institutions, la monnaie unique.... En outre, des ateliers mobilité sont organisés afin de présenter les possibilités de mobilité en Europe pour les jeunes à travers le programme Erasmus + (études, stage, volontariat). Les Maisons de l'Europe aident également les étudiants à chercher des pistes pour trouver un emploi en Europe.

Pour plus d'information sur les Maisons de l'Europe: www.maisons-europe.eu

Pour nous retrouver sur les réseaux sociaux :

www.facebook.com/FederationFrancaisedesMaisonsdelEurope

Fédération Française des Maisons de l'Europe
29 avenue de Villiers
75 017 Paris
01 44 61 85 93
ffme.europe@gmail.com



La Fondation des Régions Européennes pour la Recherche, l'Éducation et la Formation (FREREF) a été créée en 1991 par une initiative de plusieurs Régions européennes. Actuellement présidé par Christiane Demontès, ce réseau comprend actuellement trente Régions et structures européennes en vue d'agir dans le domaine de l'Apprendre tout au long de la vie. La FREREF est associée à d'autres réseaux européens (Lifelong Learning Platform, Earllall...) et agit en lien avec des organismes tels que l'Association des Régions d'Europe (ARE) ou le Comité des Régions (CoR).

Les buts de la FREREF sont de :

- promouvoir et soutenir le développement réel et concret du LLL en Europe, par la coopération inter-territoriale fondée sur l'échange de pratiques ;
- contribuer au développement et à l'harmonisation des politiques territoriales en matière de *Lifelong Learning*, d'insertion dans l'emploi, d'inclusion, d'égalité, dans un contexte qui évolue dynamiquement ;
- développer un ensemble de réflexions sur l'accompagnement, l'accrochage éducatif et social et l'agilité des parcours professionnels en renforçant les liens entre tous les acteurs concernés ;
- promouvoir la dimension territoriale des alliances éducatives et pour l'emploi ;
- favoriser la réflexion et la prise de position des Régions sur les grands sujets européens de l'Apprendre tout au long de la vie.

Le travail au sein de la FREREF repose sur un triptyque chercheurs – praticiens – décideurs politiques dans une logique action-recherche, qui garantit la qualité et le caractère scientifique du travail de réflexion, et la pertinence et l'efficacité des recommandations et propositions d'actions à mettre en œuvre.

Les moyens utilisés pour la poursuite de ces objectifs sont de :

- conduire et participer à des projets européens dans le domaine de l'Apprendre tout au long de la vie, notamment Mobivet, Opir EcVet, Regio-LLL, Europapprenticeship, LLWings, AcroJump, LLL-HUB et actuellement eMova (mobilité virtuelle des apprentis), NetMe-In (utilisation des réseaux sociaux professionnels pour les personnes les moins qualifiées) et Cokleeco (renforcer la relation école-entreprise) ;
- organiser chaque année une Université Européenne des Régions et des Territoires pour l'apprendre tout au long de la vie.
- prendre des initiatives en partenariat avec nos partenaires tels que l'agence Erasmus France pour le rapprochement entre Ecole et Entreprise en Rhône-Alpes, l'Assemblée des Régions d'Europe sur la mise en œuvre des programmes structurels de l'Union Européenne dans le domaine du *Lifelong Learning* ou encore l'EARLALL pour une prise de position sur la mobilité des apprentis
- publier des documents à l'intention des décideurs et des praticiens sur des thématiques précises telles que le raccrochage scolaire.

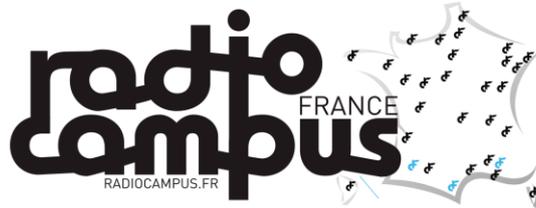
Contact :

FREREF –Axel Joder

<http://www.freref.eu>

freref@freref.eu

+33 (0)6.30.93.90.32



Médias jeunes, curieux, et indépendants, les Radios Campus diffusent sur en FM et sur le web un ensemble de valeurs communes :

- Expression médiatique et citoyenne de la jeunesse
- Mise en lumière des nouveaux talents français et étrangers dans tous les domaines d'activité
- Savoir faire et partage de connaissance en matière de production/creation radiophonique
- Proximité et lien direct avec l'auditoire et le public
- Accompagnement des jeunes bénévoles et des volontaires en Service Civique

Quelques chiffres

- Radio Campus France fédère aujourd'hui 29 radios FM et Web dans 30 villes de France et d'Outre Mer
- Les ondes des Radios Campus touchent un bassin de population d'environ 22 millions de personnes – dont plus de 1 200 000 d'étudiants –
- Radio Campus France mène aujourd'hui de front quantité de projets collectifs ou mutuels dans les domaines de la musique, du cinéma, de la littérature, des nouvelles technologies, de la création sonore, de l'information et de la représentation auprès des institutions.

Publics & auditoire

- * Loin d'être des médias cloisonnés, les Radios Campus s'adressent à différents publics : les étudiants, les jeunes de 15 à 35 ans, les consommateurs de culture, les acteurs culturels, universitaires, les auditeurs spécialisés.
- * Plus généralement, les Radios Campus concernent tous les publics urbains, citoyens, mobiles et curieux.
- * La proximité naturelle établie entre les Radios Campus et leurs auditeurs permet fidélisation, participation et accessibilité.

Qu'est ce qu'une Radio Campus ?

- _ un outil privilégié qui permet d'établir une communication à double sens entre le campus et la cité.
- _ un espace riche d'individus, celles et ceux la même qui diffusent une information, relaient une parole, suscitent le débat autour de thèmes aussi variés que la vie étudiante, l'actualité culturelle, politique et citoyenne. Cet espace permet la formation des jeunes qui désirent découvrir/ enrichir leurs savoir-faire artistiques, techniques ou journalistiques.
- _ Un médiateur culturel, relais entre le public et le créateur, axé sur le décryptage des différentes formes d'expressions artistiques et culturelles.
- _ Un important diffuseur des musiques actuelles, des nouveaux talents et les nouvelles tendances de la création musicale.

Radio Campus France

Grâce à son fonctionnement en réseau - organisation, consultation interne, mutualisation des outils - tenant compte de la complexité et de la diversité du monde qui nous entoure, Radio Campus France cultive un espace de dialogue et d'action commune. Un éco-système de dispersion des contenus efficace et original sur le territoire français, sur la FM comme sur le Web.

Contacts :

Nicolas Horber, Délégué général, nhorber@radiocampus.fr
Emile Palmantier, Coordination éditoriale, emile@radiocampus.fr

L'Université franco-allemande (UFA)

L'Université franco-allemande (UFA) est une institution dotée d'une personnalité juridique internationale, créée et financée à parts égales par la France et l'Allemagne. Depuis 1997, elle a pour mission principale de susciter, d'évaluer et de participer au financement de cursus franco-allemands dans les disciplines les plus variées, des sciences de l'ingénieur aux sciences humaines et sociales, en passant par les sciences exactes, l'économie, le droit et la formation des enseignants. Ces programmes sont mis en œuvre dans plus de 100 villes universitaires, par les meilleures universités, grandes écoles et *Fachhochschulen* françaises et allemandes, rassemblant plus de 6 500 étudiants et près de 500 doctorants. Il n'existe aucune autre structure binationale comparable à travers le monde.

Au sein de ces cursus intégrés, les étudiants allemands et français étudient ensemble, successivement dans chacun des deux systèmes d'enseignement supérieur. Ils tirent ainsi le meilleur parti des méthodes pédagogiques et scientifiques diverses dans l'excellence et acquièrent non seulement la pratique de la langue du pays partenaire mais également une parfaite connaissance de la culture de celui-ci. Par ce degré d'intégration, les cursus intégrés binationaux de l'UFA se distinguent des simples programmes d'échanges ou de mobilité internationale. Ils reposent sur un programme pédagogique commun, élaboré par les enseignants-chercheurs français et allemands. L'UFA apporte un soutien financier aux cursus et collèges doctoraux mis en œuvre sous son égide et verse aux étudiants et doctorants une aide mensuelle à la mobilité pendant leur séjour dans le pays partenaire.

L'excellence de ces cursus est garantie par un processus d'évaluation qui fait intervenir des experts indépendants et une commission scientifique elle-même indépendante au sein de l'UFA. Tout nouveau projet de cursus est admis lorsqu'il répond parfaitement aux critères de qualité de l'UFA. Les cursus et programmes sont réévalués tous les quatre ans. L'excellente formation acquise par les diplômés de l'UFA, plus de 1 500 chaque année, mais également leurs compétences linguistiques et interculturelles sont très appréciées sur le marché du travail international. Au-delà de l'aspect franco-allemand qui constitue la base même de ces cursus, l'UFA attache la plus grande importance à la préparation de ses étudiants à un environnement professionnel international. Aussi l'apprentissage de la langue anglaise fait-il partie intégrante des programmes d'enseignement.

Site : www.dfh-ufa.org

Les formations franco-allemandes de la licence au doctorat :

https://www.dfh-ufa.org/fileadmin/Dateien/Aktuell/Publikationen/Studiengangsbroschuere/UFA_Brochure_cursus_F_2017.pdf

Rapport annuel 2016 :

https://www.dfh-ufa.org/fileadmin/Dateien/stabsstelle/2017/Jahresbericht16_franz_web.pdf

Charte d'évaluation de la qualité :

https://www.dfh-ufa.org/fileadmin/Dateien/Forschung/Downloadcenter/charte_cursus_web.pdf

Documents

Textes de références

- Magna Charta, 1988
- Déclaration de la Sorbonne, 1998
- Déclaration de Bologne, 1999

Introduction au processus de Bologne, Focus du CIEP, décembre 2016.

Pauline Ravinet « **La construction européenne et l'enseignement supérieur** », paru dans R. Dehousse (dir.), *Politiques européennes*, 2009.

La conférence ministérielle de Paris et ses enjeux, note de S. Bonnafous, octobre 2017.

MAGNA CHARTA UNIVERSITATUM

Préambule

Les Recteurs des Universités européennes soussignés, réunis à Bologne à l'occasion du IXe centenaire de la plus ancienne d'entre elles, quatre ans avant la suppression définitive des frontières intra-communautaires et dans la perspective d'une collaboration élargie entre tous les peuples européens, estimant que les peuples et les Etats doivent prendre plus que jamais conscience du rôle que les universités seront appelées à jouer dans une société qui se transforme et s'internationalise,

Considèrent:

1. que l'avenir de l'humanité, en cette fin de millénaire, dépend dans une large mesure du développement culturel, scientifique et technique qui, lui, se forge dans les centres de culture, de connaissance et de recherche que sont devenues les vraies universités;
2. que la tâche de diffusion des connaissances que l'université doit assumer envers les nouvelles générations implique aujourd'hui qu'elle s'adresse également à l'ensemble de la société - dont l'avenir culturel, social et économique exige: notamment un effort considérable de formation permanente;
3. que l'université doit assurer aux générations futures une éducation et une formation leur permettant de contribuer au respect des grands équilibres de l'environnement naturel et de la vie.

Ils proclament devant les Etats et la conscience des peuples les *principes fondamentaux* qui doivent soutenir dans le présent et le futur la vocation de l'université.

Principes fondamentaux

1. L'université, au coeur de sociétés diversement organisées du fait des conditions géographiques et du poids de l'histoire, est une institution autonome qui, de façon critique, produit et transmet la culture à travers la recherche et l'enseignement.
Pour s'ouvrir aux nécessités du monde contemporain, elle doit être indépendante de tout pouvoir politique, économique et idéologique.
2. Dans les universités, l'activité didactique est indissociable de l'activité de recherche afin que l'enseignement soit à même de suivre l'évolution des besoins comme les exigences de la société et des connaissances scientifiques.
3. La liberté de recherche, d'enseignement et de formation étant le principe fondamental de la vie des universités, les pouvoirs publics et les universités, chacun dans leur domaine de compétence, doivent garantir et promouvoir le respect de cette exigence fondamentale.

Dans le refus de l'intolérance et dans le dialogue permanent, l'université est donc un lieu de rencontre privilégié entre professeurs, ayant la capacité de transmettre le savoir et les moyens de le développer par la recherche et l'innovation, et étudiants, ayant le droit, la volonté et la capacité de s'en enrichir.

4. Dépositaire de la tradition de l'humanisme européen, mais avec le souci constant d'atteindre au savoir universel, l'université, pour assumer ses missions, ignore toute frontière géographique ou politique et affirme la nécessité impérieuse de la connaissance réciproque et de l'interaction des cultures.

Moyens

La réalisation de ces objectifs, dans le cadre de semblables principes, exige des moyens efficaces et donc adaptés à la situation contemporaine.

1. Pour préserver la liberté de recherche et d'enseignement, les instruments propices à sa réalisation doivent être fournis à l'ensemble des membres de la communauté universitaire.
2. Le recrutement des enseignants - ainsi que la réglementation de leur statut - doivent être commandés par le principe de l'indissociabilité de l'activité de recherche et de l'activité didactique.
3. Chaque université doit garantir à ses étudiants, tout en respectant la spécificité des situations, la sauvegarde des libertés et les conditions nécessaires pour atteindre leurs objectifs en matière de culture et de formation.
4. Les universités - et notamment les universités européennes - voient dans l'échange réciproque d'informations et de documentation comme dans la multiplication d'initiatives scientifiques communes les instruments fondamentaux d'un progrès continu des connaissances.

C'est pourquoi, retrouvant en cela leurs sources, elles encouragent la mobilité des enseignants-chercheurs et des étudiants et considèrent qu'une politique générale d'équivalence en matière de statut, de titres, d'examens (tout en préservant les diplômes nationaux), et d'attribution de bourses, constitue l'instrument essentiel garantissant l'exercice de leurs missions contemporaines.

Les Recteurs soussignés, au nom de leur Université, s'engagent à tout mettre en oeuvre afin que chaque Etat et les organisations supranationales concernées puissent s'inspirer progressivement des dispositions de cette Charte, expression unanime de la volonté autonome des universités.

Bologne, le 18 septembre 1988

Harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur.

A l'occasion du 800ème anniversaire de l'Université de Paris, déclaration conjointe des quatre ministres en charge de l'enseignement supérieur en Allemagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni.

Paris, en Sorbonne, le 25 mai 1998

La construction européenne a tout récemment effectué des progrès très importants. Mais si pertinents que soient ces progrès, ils ne doivent pas nous faire oublier que l'Europe que nous bâtissons n'est pas seulement celle de l'Euro, des banques et de l'économie ; elle doit être aussi une Europe du savoir. Nous devons renforcer et utiliser dans notre construction les dimensions intellectuelles, culturelles, sociales et techniques de notre continent. Elles ont été, dans une large mesure, modelées par ses universités, qui continuent à jouer un rôle central dans leur développement.

Les universités sont nées en Europe, pour certaines depuis environ trois quarts de millénaire. Nos quatre pays sont fiers de posséder quelques unes des plus anciennes, qui célèbrent en ce moment d'importants anniversaires, comme le fait aujourd'hui l'université de Paris. Autrefois, étudiants et professeurs circulaient librement et disséminaient rapidement leur savoir à travers le continent. Aujourd'hui, il existe encore un trop grand nombre de nos étudiants qui obtiennent leurs diplômes sans avoir bénéficié d'une période d'études en dehors des frontières nationales.

Nous abordons une période de changements majeurs dans l'éducation, dans les conditions de travail, une période de diversification du déroulement des carrières professionnelles ; l'éducation et la formation tout au long de la vie deviennent une évidente obligation. Nous devons à nos étudiants et à notre société dans son ensemble un système d'enseignement supérieur qui leur offre les meilleures chances de trouver leur propre domaine d'excellence.

Un espace européen ouvert de l'enseignement supérieur offre d'abondantes perspectives positives, tout en respectant, bien sûr, nos diversités, mais exige par ailleurs des efforts vigoureux pour abolir les barrières et développer un cadre d'enseignement, afin de promouvoir la mobilité et une coopération toujours plus étroite.

La reconnaissance internationale et le potentiel attractif de nos systèmes sont directement liés à leur lisibilité en interne et à l'extérieur. Un système semble émerger, dans lequel deux cycles principaux - pré-licence et post-licence - devraient être reconnus pour faciliter comparaisons et équivalences au niveau international. Une grande part de l'originalité et de la souplesse d'un tel système passeront, dans une large mesure, par l'utilisation de "crédits" (comme dans le schéma ECTS) et de semestres. Cela permettra la validation des crédits acquis par ceux qui choisiraient de conduire leur éducation, initiale ou continue, dans différentes universités européennes et souhaiteraient acquérir leurs diplômes à leur rythme, tout au long de leur vie. En fait, les étudiants devraient pouvoir avoir accès au monde universitaire à n'importe quel moment de leur vie professionnelle, en venant des milieux les plus divers.

Dans le cycle conduisant à la licence, les étudiants devraient se voir offrir des programmes suffisamment diversifiés, comprenant notamment la possibilité de suivre des études pluridisciplinaires, d'acquérir une compétence en langues vivantes et d'utiliser les nouvelles technologies de l'information.

La reconnaissance internationale du diplôme couronnant le cycle pré-licence comme niveau pertinent de qualification est importante pour le succès de ce projet, par lequel nous souhaitons rendre transparents nos systèmes d'enseignement supérieur.

Dans le cycle postérieur à la licence, il y aurait le choix entre un diplôme plus court de "master" et un doctorat plus long, en ménageant les passerelles entre l'un et l'autre. Dans les deux diplômes, on mettrait l'accent, comme il convient, sur la recherche et le travail individuel.

Aux deux niveaux - pré-licence et post-licence - les étudiants seraient encouragés à passer un semestre au moins dans des universités étrangères. En même temps, un plus grand nombre d'enseignants et de chercheurs devraient travailler dans des pays européens autres que le leur. Le soutien croissant de l'Union européenne à la mobilité des étudiants et des professeurs devrait être pleinement utilisé.

La plupart des pays, et pas seulement à l'intérieur de l'Europe, ont désormais pleinement conscience du besoin de promouvoir cette évolution. Les Conférences de recteurs européens, des présidents d'universités, des groupes d'experts et d'universitaires, dans nos pays respectifs, se sont engagées dans une vaste réflexion en ce sens.

Une convention sur la reconnaissance des qualifications universitaires en Europe a été signée l'an dernier à Lisbonne. Cette convention établit un certain nombre de conditions de base, tout en reconnaissant que les pays, de leur côté, pouvaient s'engager dans des projets encore plus constructifs. Partant de ces conclusions, nous pouvons les utiliser pour aller plus loin. Il existe déjà beaucoup de points communs pour cette reconnaissance mutuelle des diplômes d'enseignement supérieur à des fins professionnelles, à travers les directives de l'Union européenne.

Nos gouvernements, cependant, continuent à avoir un rôle significatif à jouer en ce sens, en encourageant tous les moyens de valider les connaissances acquises et de mieux reconnaître nos diplômes respectifs. Nous comptons promouvoir ainsi des accords interuniversitaires allant dans ce sens. L'harmonisation progressive des structures d'ensemble de nos diplômes et de nos cycles d'études sera rendue possible par un renforcement de l'expérience existante, par des diplômes conjoints, des projets-pilotes et par un dialogue avec toutes les parties concernées.

Nous nous engageons ici à encourager l'émergence d'un cadre commun de référence, visant à améliorer la lisibilité des diplômes, à faciliter la mobilité des étudiants ainsi que leur employabilité. L'anniversaire de l'université de Paris, qui se déroule aujourd'hui en Sorbonne, nous offre l'occasion solennelle de nous engager dans cet effort de création d'un espace européen de l'enseignement supérieur, où puissent entrer en interaction nos identités nationales et nos intérêts communs, où nous renforçons les uns les autres pour le profit de l'Europe, de ses étudiants, et plus généralement de ses citoyens. Nous lançons un appel aux autres États-membres de l'Union, aux autres pays de l'Europe pour nous rejoindre dans cet objectif, à toutes les universités européennes pour consolider la place de l'Europe dans le monde en améliorant et en remettant sans cesse à jour l'éducation offerte à ses citoyens.

Claude Allègre

Ministre de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie (France)

Luigi Berlinguer

Ministre de l'Instruction Publique de l'Université et de la Recherche (Italie)

Tessa Blackstone

Ministre de l'Enseignement Supérieur (Royaume Uni)

Jürgen Ruetters

Sciences, de la Recherche et de la Technologie (Allemagne)

Ministre de l'Éducation, des

DÉCLARATION DE BOLOGNE 1999

L'ESPACE EUROPEEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Déclaration commune des Ministres européens de l'Éducation réunis à Bologne le 19 juin 1999.

29 pays signataires : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Estonie, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse.

La construction européenne, grâce aux réalisations extraordinaires de ces dernières années, devient une réalité de plus en plus concrète et pertinente pour l'Union et ses citoyens. Les perspectives d'élargissement, ainsi que les liens de plus en plus étroits qui se tissent avec d'autres pays européens, enrichissent encore cette réalité de dimensions nouvelles. En même temps, nous assistons à une prise de conscience grandissante, dans l'option publique comme dans les milieux politiques et universitaires, de la nécessité de construire une Europe plus complète et plus ambitieuse, s'appuyant notamment sur le renforcement de ses dimensions intellectuelles, culturelles, sociales, scientifiques et technologiques.

Il est aujourd'hui largement reconnu qu'une Europe des Connaissances est un facteur irremplaçable du développement social et humain, qu'elle est indispensable pour consolider et enrichir la citoyenneté européenne pour donner aux citoyens les compétences nécessaires pour répondre aux défis du nouveau millénaire, et pour renforcer le sens des valeurs partagées et de leur appartenance à un espace social et culturel commun.

L'importance primordiale de l'éducation et de la coopération dans l'enseignement pour développer et renforcer la stabilité, la paix et la démocratie, des sociétés est universellement reconnue et d'autant plus aujourd'hui au vu de la situation en Europe du sud-est.

La Déclaration de la Sorbonne du 25 mai 1998, qui s'inspirait de ces mêmes considérations, mettait en exergue le rôle des universités dans le développement des dimensions culturelles européennes. Elle insistait sur la nécessité de créer un espace européen de l'enseignement supérieur, comme moyen privilégié pour encourager la mobilité des citoyens, favoriser leur intégration sur le marché du travail européen et promouvoir le développement global de notre continent.

Plusieurs pays européens ont accepté l'invitation qui leur a été faite de s'engager à réaliser les objectifs énoncés dans la déclaration, en la signant ou en exprimant leur accord de principe. Les orientations de plusieurs réformes de l'enseignement supérieur entreprises depuis lors en Europe témoignent de la volonté d'agir de nombreux gouvernements.

Les établissements d'enseignement supérieur en Europe ont pour leur part, relevé le défi en jouant un rôle clé dans la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, suivant aussi les principes fondamentaux énoncés en 1988 dans la MAGNA Charta Universitatum. Ce point est d'une importance capitale, puisque l'indépendance et l'autonomie des universités sont garantes des capacités des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche de s'adapter en permanence à l'évolution des besoins, aux attentes de la société et aux progrès des connaissances scientifiques.

Les orientations ont été définies dans la bonne direction avec des objectifs significatifs. La réalisation d'une plus grande compatibilité et comparabilité entre les différents systèmes d'enseignement supérieur exige néanmoins une dynamique soutenue pour être pleinement accomplie. Nous devons soutenir cette dynamique à travers la promotion de mesures concrètes permettant d'accomplir des progrès tangibles. La réunion du 18 juin a rassemblé des experts et des universitaires de tous nos pays, et nous a apporté des idées très utiles sur les initiatives à prendre.

Nous devons en particulier rechercher une meilleure compétitivité du système européen d'enseignement supérieur. Partout, la vitalité et l'efficacité des civilisations se mesurent à l'aune de leur rayonnement culturel vers les autres pays. Nous devons faire en sorte que le système européen d'enseignement supérieur exerce dans le monde entier un attrait à la hauteur de ses extraordinaires traditions culturelles et scientifiques.

En affirmant notre adhésion aux principes généraux de la Déclaration de la Sorbonne, nous nous engageons à coordonner nos politiques pour atteindre, à court terme et en tout cas avant la fin de la première décennie du nouveau millénaire, les objectifs suivants, qui sont pour nous d'intérêt primordial pour la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur et la promotion de ce système européen à l'échelon mondial :

- Adoption d'un système de diplômes facilement lisibles et comparables, entre autres par le biais du «Supplément au diplôme », afin de favoriser l'intégration des citoyens européens sur le marché du travail et d'améliorer la compétitivité du système d'enseignement supérieur européen à l'échelon mondial;
- Adoption d'un système qui se fonde essentiellement sur deux cursus, avant et après la licence. L'accès au deuxième cursus nécessitera d'avoir achevé le premier cursus, d'une durée minimale de trois ans. Les diplômes délivrés au terme du premier cursus correspondront à un niveau de qualification appropriée pour l'insertion sur le marché du travail européen. Le second cursus devrait conduire au mastaire et / ou au doctorat comme dans beaucoup de pays européens.
- Mise en place d'un système de crédits – comme celui du système ECTS – comme moyen approprié pour promouvoir la mobilité des étudiants le plus largement possible. Les crédits pourraient également être acquis en dehors du système de l'enseignement supérieur, y compris par l'éducation tout au long de la vie, dans la mesure où ceux-ci sont reconnus par les établissements d'enseignement supérieur concernés.
- Promotion de la mobilité en surmontant les obstacles à la libre circulation, en portant une attention particulière à :
 - Pour les étudiants, l'accès aux études, aux possibilités de formation et aux services qui leur sont liés
 - Pour les enseignants, les chercheurs et les personnels administratifs, la reconnaissance et la valorisation des périodes de recherche, d'enseignement et de formation dans un contexte européen, sans préjudice pour leurs droits statutaires.
- Promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité, dans la perspective de l'élaboration de critères et de méthodologies comparables.

- Promotion de la nécessaire dimension européenne dans l'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne l'élaboration de programmes d'études, la coopération entre établissements, les programmes de mobilité et les programmes intégrés d'études, la coopération entre établissement, les programmes de mobilité et les programmes intégrés d'étude, de formation et de recherche.

Par cette déclaration, nous nous engageons à réaliser ces objectifs - dans le cadre de nos compétences institutionnelles et en respectant pleinement la diversité des cultures, des langues, des systèmes éducatifs nationaux et l'autonomie des universités - afin de consolider l'espace européen de l'enseignement supérieur. A cette fin, nous poursuivrons dans la voie de la coopération inter gouvernementale, ainsi que dans celle des organisations non gouvernementales européennes compétentes dans le domaine de l'enseignement supérieur. Nous comptons à nouveau sur la réponse prompte et positive des établissements d'enseignement supérieur et sur leur contribution active au succès de nos efforts.

Convaincus que la création réussie d'un espace européen supérieur nécessite des efforts permanents de soutien, de suivi et d'adaptation pour répondre à des besoins en évolution constante, nous avons décidé en nous réunir à nouveau d'ici deux ans afin d'évaluer les progrès accomplis et les nouvelles mesures à mettre en place.

(Source : <http://www.sup.adc.education.fr/europedu/french/index.html>)



Introduction au processus de Bologne

Décembre 2016

Introduction

Lancé en 1999 en réponse à l'appel lancé par la [déclaration de la Sorbonne](#) l'année précédente, le processus de Bologne a abouti en 2010 à la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (E.E.E.S.).

Ce processus de réformes toujours en cours fonctionne selon une approche unique impliquant dans un effort collectif les pouvoirs publics, et les représentants des universités, des enseignants et des étudiants, ainsi que des employeurs, des organismes chargés de la garantie de la qualité, des organisations internationales et des institutions, dont la Commission européenne.

Il est dirigé par les 48 pays qui y participent en coopération avec des organisations internationales.

Destiné à favoriser la mobilité des étudiants, des enseignants et des diplômés ainsi que la lisibilité et l'attractivité de l'E.E.E.S., les priorités du processus de Bologne sont les suivantes : organiser l'enseignement supérieur selon un système de trois cycles (licence/master/doctorat) ; garantir la qualité des formations et l'insertion professionnelle des diplômés ; faciliter la reconnaissance internationale des certifications professionnelles et des périodes d'études à l'étranger.

La France accueillera la conférence des ministres chargés des enseignements supérieurs en mai 2018. Elle assure jusqu'en juin 2018 la vice-présidence du groupe de suivi du processus de Bologne et son secrétariat.

Ce focus propose une sélection de ressources - sites et publications essentiels - sur le processus de Bologne. La première partie porte sur le fonctionnement du processus, ses objectifs et son fonctionnement. Les parties suivantes présentent des ressources sur la reconnaissance des compétences et des qualifications et l'assurance de la qualité en présentant les principaux outils et initiatives. La dernière partie propose un point sur les acteurs français du processus.

Cette première sélection inaugure une série de focus autour du processus de Bologne où les différentes priorités et thématiques seront approfondies.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| ▶ Fonctionnement et avancées du processus de Bologne | 2 |
| Membres du Processus de Bologne (48 pays et la Commission européenne) | 2 |
| Les autres parties prenantes du processus : membres consultatifs .. | 3 |
| Objectifs et fonctionnement du processus | 5 |
| ▶ La reconnaissance des compétences et des qualifications : initiatives et outils | 8 |
| ▶ L'assurance de la qualité | 11 |
| ▶ Organismes français impliqués dans le processus de Bologne | 13 |

Légende des pictogrammes



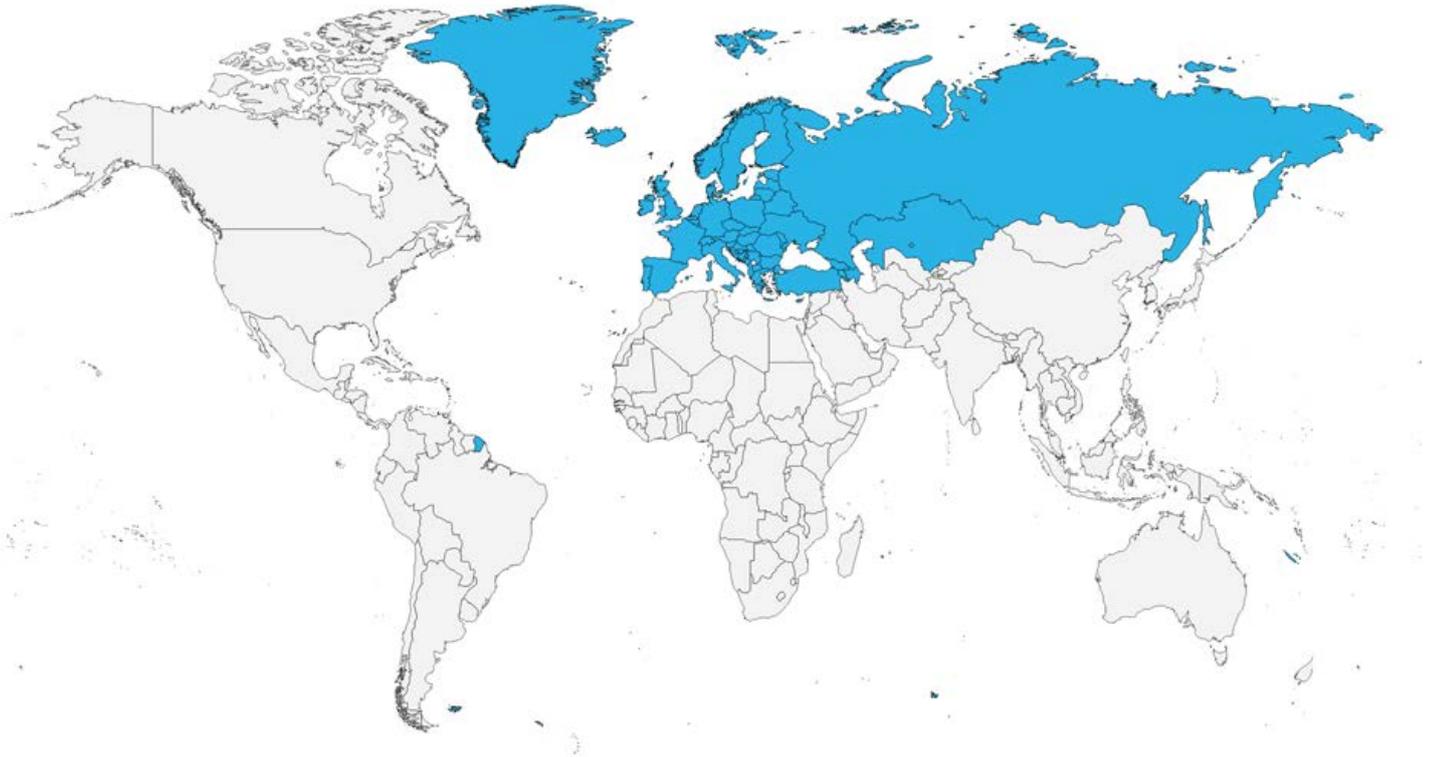
Document électronique



Site web

Fonctionnement et avancées du processus de Bologne

Membres du Processus de Bologne (48 pays et la Commission européenne)



Pour devenir membres de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (E.E.E.S.) et du groupe de suivi de Bologne ([BFUG : Bologna follow-up group](#)) les pays doivent être signataires de la [Convention culturelle européenne](#) et déclarer leur volonté de poursuivre et de mettre en œuvre les objectifs du processus de Bologne dans leurs systèmes d'enseignement supérieur.

Source : [eha.info](#), *The EHEA / BFUG members, 2016*
<http://www.ehea.info/pid34250/members.html>



Commission européenne

Tout comme les 48 pays membres de l'E.E.E.S., la Commission européenne est membre à part entière du Processus de Bologne. Le site web de la Commission européenne présente des informations sur le processus de Bologne, et l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Les autres parties prenantes du processus : membres consultatifs



Business Europe

BusinessEurope est une association patronale européenne qui défend les intérêts des employeurs d'entreprises privées auprès de l'Union européenne, ainsi qu'une perspective de croissance, et « des politiques intelligentes qui favorisent la compétitivité mondiale de l'industrie européenne en particulier ». Elle regroupe 40 organisations nationales d'entreprises de 34 pays d'Europe.



Conseil de l'Europe

Le site présente les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui s'articulent principalement autour des axes suivants : la reconnaissance des qualifications, la responsabilité publique pour l'enseignement supérieur et la recherche, la gouvernance de l'enseignement supérieur et d'autres domaines pertinents pour la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Il présente le [processus de Bologne](#), ainsi que la [contribution du Conseil de l'Europe au Processus de Bologne](#).



EI/IE : Education International/Internationale de l'éducation

L'Internationale de l'éducation (IE) représente les organisations d'enseignants et d'employés de l'éducation à travers le monde. Il s'agit de la plus grande fédération syndicale mondiale, représentant trente millions d'employés de l'éducation par le biais de 400 organisations réparties dans 170 pays et territoires à travers le monde.



ENQA : : European association for quality in higher education

L'*European Association for Quality Assurance in Higher Education*, ENQA - Association européenne pour la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur, a été créée dans le cadre du processus de Bologne, en tant que réseau, en 2000, avant de se transformer en association en novembre 2004. Les membres de l'association sont des agences d'évaluation et/ou d'accréditation qui respectent les Références et lignes directrices pour l'assurance de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. L'ENQA a pour mission de contribuer de manière significative au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur à un niveau élevé, et d'agir comme force motrice principale pour le développement de la garantie de qualité dans tous les pays signataires de l'accord de Bologne. En tant qu'association des organismes de garantie de la qualité européens, l'ENQA contribue à cet objectif en particulier par la promotion de la coopération européenne dans le domaine de la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur afin de développer et de partager les bonnes pratiques de garantie de qualité et d'encourager la dimension européenne de la garantie de qualité. L'association fonctionne tant comme cellule de réflexion développant de nouveaux processus et systèmes de garantie de la qualité au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, que comme plateforme de communication pour le partage et la propagation des informations et de l'expertise en garantie de la qualité entre membres et vis-à-vis des parties prenantes. Le site de l'ENQA propose de nombreuses publications, documents de travail et de réflexion.



EQAR : European quality assurance register for higher education

EQAR a un statut similaire aux autres membres consultatifs mais n'a pas été officiellement désigné « membre consultatif ». Evoqué dans les Références et lignes directrices pour l'assurance de la qualité dans l'espace européen de enseignement supérieur adoptées pendant la rencontre ministérielle de Bergen en 2005, le registre EQAR a été établi en 2007 sur la recommandation du Parlement européen et de la Commission européenne, par les associations européennes des universités et institutions de l'enseignement supérieur (EUA et EURASHE), des étudiants (ESU) et des agences de garantie de la qualité (ENQA), qui forment le groupe dit E4. Il a pour mission de tenir un registre « d'agences dignes de confiance », qui se conforment aux exigences des *European standards and guidelines* (ESG) formulés par le [groupe E4](#). L'EQAR est opérationnel depuis 2008. L'intégrité des procédures d'admission au registre EQAR est surveillée par le groupe E4 et les gouvernements des pays de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Tous les pays signataires de la Déclaration de Bologne peuvent s'affilier à l'EQAR.



ESU : European students' union

L'Union des étudiants d'Europe est la fédération européenne d'associations et de syndicats étudiants d'Europe. Elle fédère 47 organisations nationales, de 39 pays d'Europe et défend les intérêts des étudiants européens, en particulier auprès des institutions de l'Union européenne, du groupe de Bologne, du Conseil de l'Europe, et de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. L'[UNEF](#) (Union nationale des étudiants de France) et la [FAGE](#) (Fédération des associations générales étudiantes) sont membres de l'Union des étudiants d'Europe.



EUA : European university association

Créée en 2001, l'association européenne des universités est l'organisation représentant les universités et les conférences nationales des présidents d'université de 47 pays européens rassemblant 850 membres, dont la [CPU](#) (France). L'EUA joue un rôle important dans le processus de Bologne et dans la définition des politiques de l'Union européenne en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. L'association fournit une expertise dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, et offre en même temps un espace permettant l'échange d'idées et de bonnes pratiques. Les résultats des travaux de l'EUA sont accessibles à ses membres et aux parties prenantes par le biais de conférences, de séminaires, de son site web et de [publications](#). Une partie du site est consacrée à [l'espace européen de l'enseignement supérieur et au processus de Bologne](#), ainsi qu'à la contribution de l'EUA au Processus.



EURASHE: European association of institutions in higher education

Fondée en 1990, EURASHE est l'association européenne des établissements ou composantes d'établissement d'enseignement supérieur proposant des programmes professionnalisant dans le cadre des cycles de Bologne (Licence/Bachelor, Master, Doctorat). L'objectif principal d'EURASHE est de promouvoir les intérêts de l'enseignement supérieur professionnalisant européen. Plus de 500 établissements d'enseignement supérieur dans 40 pays au sein et hors de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (E.E.E.S.) sont membres d'EURASHE. L'[ADIUT](#) (Assemblée des directeurs d'IUT), association française, est membre de l'association EURASHE dont l'actuel président est le directeur de l'IUT du Havre.



UNESCO

L'Unesco est membre consultatif du groupe de suivi de Bologne depuis 2003.

L'UNESCO et le Conseil de l'Europe ont créé le Réseau ENIC (*European Network of Information Centres*) en 1994, afin d'élaborer des politiques et pratiques communes de reconnaissance des qualifications dans l'ensemble des pays européens. Il est co-secrétaire, avec la Commission européenne et le Conseil de l'Europe du [réseau ENIC-NARIC](#) (*European Network of Information Centres – National Academic Recognition Information Centre*).

Objectifs et fonctionnement du processus



[Déclaration de Bologne](#)

Le Processus a débuté officiellement en 1999 avec la signature de la Déclaration de Bologne, qui fait suite à la [Déclaration de la Sorbonne](#). Vingt-neuf pays ont signé la Déclaration de Bologne le 19 juin 1999 à Bologne. Elle énonce les objectifs suivants : l'adoption d'un système de diplômes aisément lisibles et comparables ; l'adoption d'un système se fondant essentiellement sur deux cycles principaux, avant et après la licence ; la mise en place d'un système de crédits, comme celui du système ECTS ; la promotion de la mobilité en surmontant les obstacles à la libre circulation des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels administratifs ; la promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité ; et la promotion de la dimension européenne dans l'enseignement supérieur. Ces six objectifs sont l'essence même du Processus de Bologne et ont été développés par la suite.



[Ehea.info](#)

Le site officiel d'Espace européen de l'enseignement supérieur (E.E.E.S.) offre un ensemble d'informations sur le processus et l'Espace européen de l'enseignement supérieur (*European Higher Education Area : EHEA*). Il a été refondu selon une double approche - historique et thématique - par le Secrétariat du processus assuré par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche français. Un premier espace présente le [fonctionnement du processus](#) ([présentation des membres](#) : membres à part entière, membres consultatifs, partenaires) et les travaux du groupe de suivi. L'organe décisionnel est la Conférence des ministres en charge de l'enseignement supérieur, qui a lieu une fois tous les deux ou trois ans, et dresse l'inventaire des progrès accomplis et définit les lignes directrices et les priorités pour la période à venir. Le [groupe de suivi du processus de Bologne](#) (*Bologna follow-up group : BFUG*) assure la coordination du processus, prépare et supervise la mise en œuvre du programme de travail entre deux conférences ministérielles.

L'ensemble des déclarations et communiqués est accessible sur le site : [Communiqué de Prague](#) (mai 2001), [Communiqué de Berlin](#) (septembre 2003), [Communiqué de Bergen](#) (mai 2005), [Communiqué de Londres](#) (mai 2007), [Communiqué Leuven Louvain-la-Neuve](#) (avril 2009), [Déclaration de Budapest-Vienne](#) (mars 2010), [Communiqué de Bucarest](#) (avril 2012), et [Communiqué d'Erevan](#) (mai 2015).

Il donne aussi accès aux [déclarations du Forum politique de Bologne](#). Organisé depuis 2009 conjointement à la Conférence ministérielle, le Forum politique de Bologne, auquel sont conviés les ministres et représentants des autres régions du monde, a pour principal objectif de renforcer la coopération et le dialogue avec les autres régions du monde ainsi que de favoriser des orientations communes sur l'enseignement supérieur.

Le site propose également un [historique](#) du processus et donne accès aux différents plans de travail du BFUG élaborés par les ministres depuis 1999, dont le [programme pour la période 2015-2018](#). Une rubrique présente les principaux [outils](#) qui ont été élaborés et mis en œuvre aux niveaux européen, national et régional, notamment le système ECTS, le supplément au diplôme, les références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. Une autre rubrique présente les [rapports de mise en œuvre du processus de Bologne dans l'E.E.E.S.](#), dont les [rapports nationaux](#). Un deuxième espace fournit des informations présentées par thématique (instruments et priorités du processus) : [supplément au diplôme](#), [ECTS](#), [employabilité](#), [internationalisation](#), [apprentissage tout au long de la vie](#), [mobilité](#), [cadres des certifications](#), [assurance qualité](#), [reconnaissance des qualifications](#), [recherche et innovation](#), [dimension sociale de l'enseignement supérieur](#), [système en trois cycles](#), [approche centrée sur l'étudiant](#).

Le site comprend une base documentaire indexée accessible depuis un moteur de recherche. Enfin, il constitue une vitrine de l'activité quotidienne du groupe de suivi du processus de Bologne.



Conférence ministérielle 2015 et quatrième forum politique de Bologne

Les 14 et 15 mai 2015 la conférence ministérielle 2015 et le quatrième forum politique de Bologne se sont déroulés à Erevan en Arménie. Quarante-sept ministres européens responsables de l'enseignement supérieur et de la recherche – les « ministres de [Bologne](#) » - ont signé le [Communiqué d'Erevan](#) (préparé par le BFUG) et la [Quatrième déclaration du Forum politique de Bologne](#) visant à promouvoir la mise en œuvre de L'Espace européen de l'enseignement supérieur. Ils ont répondu positivement à la demande d'adhésion de la Biélorussie et se sont accordés sur une feuille de route de trois ans pour des réformes dans l'enseignement supérieur. Quatre grandes priorités ont été fixées pour l'avenir : améliorer la qualité et la pertinence de l'apprentissage et de l'enseignement, renforcer la capacité d'insertion professionnelle des diplômés tout au long de leur vie active, veiller à ce que les systèmes soient plus inclusifs, et mettre en œuvre les réformes structurelles convenues. Le site propose les documents de la conférence, ainsi que les positions des différentes parties prenantes.



CROSIER David, PARVEVA Teodora

Le Processus de Bologne : son impact en Europe et dans le monde

Paris : UNESCO. IIEP, 2014, 96 p.

<https://goo.gl/zWd7Cg>

Le processus de Bologne a déclenché une série de réformes importantes dans l'enseignement supérieur. En 2012, 47 pays l'avaient adopté et ce mouvement d'harmonisation a eu des effets hors de la sphère européenne. Les auteurs analysent l'origine et l'ampleur du Processus de Bologne dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et ses implications au-delà des frontières des pays signataires. Ils rappellent sa genèse et les principales étapes de sa mise en œuvre, ses résultats, avec la création d'outils (le système européen de transfert et d'accumulation de crédits, le supplément au diplôme, les cadres nationaux de certification), son impact sur les politiques d'enseignement supérieur en Europe et dans d'autres régions du monde ainsi que les enjeux. Ils analysent les principaux axes d'action – structures diplômantes comparables et systèmes d'assurance qualité – et évaluent l'impact sur la mobilité des étudiants, la participation à l'enseignement supérieur et sur le développement de l'apprentissage tout au long de la vie.



EACEA : Agence exécutive "Education audiovisuel et culture", Eurydice : réseau d'information sur l'éducation en Europe

The European higher education area in 2015: Bologna process implementation report

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, mai 2015, 241 p.

<http://goo.gl/HOINgR>

Ce rapport donne un aperçu des avancées de la mise en œuvre du processus de Bologne dans les pays membres de l'E.E.E.S. pour la période 2012-2015. Il fournit des informations quantitatives et qualitatives détaillées sur les principaux points des réformes visant le bon fonctionnement de l'E.E.E.S. En moyenne, seuls 7 étudiants sur 10 achèvent leurs études, et la moitié des pays ont des taux d'obtention de diplômes inférieurs à 50%. Le rapport constate également que le financement et la connaissance des langues sont considérés comme les principaux obstacles à la mobilité des étudiants. Plusieurs axes de progression sont évoqués : un meilleur accompagnement des institutions universitaires dans leur rôle de reconnaissance des qualifications, l'implication des étudiants dans les processus de définition et de garantie de la qualité, la définition d'indicateurs pour assurer le suivi des publics à besoins spécifiques.



EACEA : Agence exécutive "éducation audiovisuel et culture", Eurydice : réseau d'information sur l'éducation en Europe

L'espace européen de l'enseignement supérieur en 2012 : rapport sur la mise en œuvre du processus de Bologne

Bruxelles : Commission européenne, avril 2012, 224 p.

<https://goo.gl/c9AMJL>

Le rapport montre dans quelle mesure le paysage de l'enseignement supérieur en 2012 a été transformé par le processus de Bologne et décrit l'état de sa mise en œuvre en utilisant des données rassemblées en 2011. Il couvre un large éventail de questions relatives à l'enseignement supérieur, y compris le contexte

démographique et financier de l'enseignement supérieur ; la structure des diplômes et des qualifications ; l'assurance qualité ; la dimension sociale de l'enseignement supérieur ; les résultats et l'employabilité ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité. En termes d'accès à l'enseignement supérieur, les inscriptions dans l'enseignement supérieur ont augmenté entre 1999 et 2009, même si ce développement n'a pas été uniforme. L'engagement à adopter des diplômes facilement lisibles et comparables ainsi qu'à créer trois cycles est mis en œuvre dans 47 pays. Les cadres nationaux des certifications devraient avoir été mis en œuvre pour 2012. En ce qui concerne l'assurance qualité, les indicateurs ont été revus et se concentrent sur la phase de l'assurance qualité externe, sur le niveau de la participation étudiante à l'assurance qualité externe et sur le niveau de la participation internationale.



EACEA : Agence exécutive "Education audiovisuel et culture", Eurydice : réseau d'information sur l'éducation en Europe

L'enseignement supérieur en Europe 2009 : les avancées du processus de Bologne

Bruxelles : Commission européenne, 2009, 72 p.

<https://goo.gl/tRjlyx>

Le rapport fournit un aperçu de la construction par étape de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. L'accent est mis sur quelques sujets prioritaires : la structure licence et master, le système de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS), le supplément au diplôme, les cadres nationaux des certifications, la mobilité et la portabilité des aides financières aux étudiants. Selon les auteurs, globalement, la situation générale en 2009 révèle que des progrès substantiels ont été réalisés dans tous les domaines examinés. L'impact de l'amélioration de la coopération européenne résultant de l'application du processus de Bologne est évident. Les principaux outils du processus de Bologne – l'ECTS, le supplément au diplôme et les cadres nationaux de qualifications sont des caractéristiques de plus en plus établies du paysage de l'enseignement supérieur en Europe. Si de nombreux progrès ont été réalisés en termes de réformes structurelles, la priorité de la coopération doit désormais viser à combiner les politiques nationales et le développement des systèmes avec le contenu de l'enseignement supérieur au niveau des établissements d'enseignement supérieur.



SURSOCK Andrée

Trends 2015 : Learning and teaching in European universities

EUA/Bruxelles, mai 2015, 128 p., bibliogr.

http://www.eua.be/Libraries/Publications_homepage_list/EUA_Trends_2015_web.sflb.ashx

S'appuyant sur les réponses fournies par 451 établissements issus de 46 différents pays, ce rapport présente les perceptions que les universités ont des changements intervenus dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ces cinq dernières années, en particulier pour ce qui concerne les questions d'apprentissage et d'enseignement. L'introduction de nouvelles manières d'enseigner est importante aux yeux de 57 % des institutions et un peu plus de la moitié d'entre elles prennent en compte les avancées de la recherche en la matière, ainsi que le regard des employeurs et des associations professionnelles, lorsqu'elles modifient leurs programmes. Le rapport identifie quatre enjeux qui seront particulièrement importants dans les prochaines années : l'apprentissage et l'enseignement, les ressources et l'organisation, la marchandisation de l'enseignement supérieur, et la feuille de route européenne.

La reconnaissance des compétences et des qualifications : initiatives et outils



Agence Erasmus+ France / Education Formation

Guide pratique pour la mise en place du supplément au diplôme

Agence Erasmus+ France / Education Formation/Bordeaux, octobre 2016, 19 p.

<https://goo.gl/vPp4px>

Elaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, [le supplément au diplôme](#) est un document qui décrit les savoirs et les compétences acquis par les diplômés de l'enseignement supérieur. Joint à un diplôme d'enseignement supérieur, il contient huit rubriques qui décrivent la nature, le niveau, le contexte et le contenu des études accomplies par son titulaire. Le supplément au diplôme fait partie intégrante d'[Europass](#) depuis 2005. Ce guide pratique reprend en partie les conseils des experts de Bologne et les résultats du groupe de travail national sur le supplément au diplôme. Il a pour objectif d'aider à compléter les différentes rubriques de ce document. La première partie fournit des informations d'ordre général : définition, textes de référence et recommandations générales. La deuxième partie constitue un mode d'emploi, rubrique par rubrique, contenant des conseils pour rédiger le supplément du diplôme.



Bologna working group on qualifications frameworks

A framework for qualifications of the European higher education area

2005, 2 p.

<https://goo.gl/CwgvYo>

Adopté à la Conférence de Bergen en 2005, le cadre des certifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur (CC-EEES) a pour objet d'organiser les certifications de l'enseignement supérieur en un cadre de certifications à l'échelle européenne. Dans ce cadre, les certifications sont définies en fonction des niveaux de complexité et de difficulté (Licence, Master, Doctorat). Trois cycles principaux et un cycle court sont décrits par les « Descripteurs de Dublin » en termes de résultats d'apprentissage.



Commission européenne

Guide d'utilisation ECTS

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2015, 105 p.

<https://goo.gl/OfwQM0>

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits – ECTS- : *European credits transfer system* - est un outil visant à faciliter la conception, la description et la mise en œuvre de programmes d'études, et l'attribution de diplômes de l'enseignement supérieur. Combiné avec des cadres de certification fondés sur les résultats d'apprentissage, ce système favorise la transparence des programmes et des qualifications, ainsi que la reconnaissance des diplômes. Il permet de comparer les systèmes d'enseignement supérieur dans toute l'Europe. Ce nouveau guide révisé fournit des orientations sur la mise en œuvre de l'ECTS et présente les documents de référence. Il tient compte des récents développements du processus de Bologne tels que l'établissement de l'E.E.E.S., la consolidation de la formation tout au long de la vie, le changement de paradigme d'un enseignement supérieur centré sur l'enseignant à un enseignement centré sur l'étudiant, l'utilisation croissante des résultats d'apprentissage et le développement de nouveaux modes d'apprentissage comme d'enseignement. Il porte une attention particulière à la conception et à la mise en œuvre des programmes et s'appuie sur l'expérience des établissements d'enseignement supérieur en matière d'utilisation des cadres de certifications et d'application des principes ECTS dans la pratique universitaire.



Commission européenne

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC)

Office des publications de l'Union européenne/Luxembourg, 2008, 20 p.

<https://goo.gl/qT87Gx>

Le Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie est un cadre de référence commun qui permet aux pays européens d'établir un lien entre leurs systèmes de certification. Il joue le rôle d'outil de transposition pour faciliter la lecture et la compréhension des certifications dans différents pays et systèmes européens. Il a deux objectifs principaux : promouvoir la mobilité des citoyens entre les pays et faciliter l'éducation et la formation tout au long de la vie. Le cadre englobe tous les niveaux de certification acquis dans l'enseignement général, l'enseignement et la formation professionnels, et l'enseignement supérieur. Il se concentre sur les résultats d'apprentissage et comprend huit niveaux décrits en termes d'acquis de l'éducation et de la formation.



Conseil de l'Europe, UNESCO

Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne

Strasbourg : Conseil de l'Europe, 11 avril 1997, 15 p.

<https://goo.gl/l3wDmP>

Adoptée en 1997, et entrée en vigueur en France le 1^{er} décembre 1999, la convention de Lisbonne traite des procédures de reconnaissance des diplômes et des périodes d'études dans les pays de la région Europe, telle que définie par l'UNESCO. Cette convention est l'instrument juridique majeur en matière de reconnaissance des certifications. Elle constitue un des actes qui a préparé le Processus de Bologne et a pour objectif de faciliter la reconnaissance académique et la mobilité des étudiants au sein de la région Europe à travers des procédures de reconnaissance claires et des critères de reconnaissance uniformes et transparents.



ENIC-NARIC : European Network of Information Centres – National Academic Recognition Information Centres

Le réseau ENIC-NARIC (*European Network of Information Centres - National Academic Recognition Information Centres*) est constitué de 55 centres d'information installés dans les différents pays de la région Europe. Il vise à promouvoir la mobilité internationale en facilitant la lecture des parcours académiques étrangers et a pour objectif de mettre en place des politiques et pratiques communes de reconnaissance des certifications dans l'ensemble des pays membres du réseau. Le réseau NARIC a été créé en 1984 par la Commission des Communautés européennes. Initié par l'UNESCO et le Conseil de l'Europe en 1997, le réseau ENIC a été créé selon les mêmes principes. Il joue un rôle majeur en matière de mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, adoptée à Lisbonne le 11 avril 1997. Les deux instances ont fusionné pour constituer l'actuel réseau ENIC-NARIC qui contribue à la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur en facilitant la reconnaissance des certifications et des cursus. Les centres ENIC et NARIC coopèrent régulièrement entre eux et participent à une conférence annuelle conjointe (*the ENIC-NARIC Joint Meeting*). Certains centres de reconnaissance sont membres des deux réseaux – c'est notamment le cas des centres des pays de de l'Union européenne – et sont donc à la fois des centres ENIC et des centres NARIC. Le réseau ENIC-NARIC est géré par trois co-secrétariats : la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. Le bureau du réseau coordonne, en collaboration avec les trois co-secrétariats, les activités du réseau et notamment la réunion conjointe annuelle.



[Learning opportunities and qualification in Europe](#)

Ce site de la Commission européenne fournit de nombreuses informations sur les opportunités d'apprentissage et les certifications en Europe. Il s'agit du portail européen sur les certifications permettant d'avoir accès aux cadres européens et cadres nationaux des certifications (rapports des différents États membres). Outre le cadre européen des certifications, il présente les différents [rapports nationaux de référencement au cadre européen de formation tout au long de la vie](#).



MOGHAIZEL-NASR Nada coord., MAWAD Rima coord.

Manuel de pédagogie universitaire USJ 2014-2015

Beyrouth : Université de Saint-Joseph, 2014, 214 p.

<http://goo.gl/w3r0Kr>

Révisé annuellement, ce manuel est le fruit d'un travail collectif, piloté par la Mission de pédagogie universitaire et soutenu par l'Agence universitaire de la francophonie et par l'Institut français au Liban. Conçu sous forme de fiches, il vise à assurer un outillage méthodologique relatif à des pratiques pédagogiques et académiques et comprend quatre parties thématiques. Une première partie est consacrée à la planification de la formation et des enseignements, une seconde aux méthodes et techniques d'enseignement. Les troisième et quatrième parties sont consacrées aux dispositifs d'accompagnement des étudiants et aux dispositifs d'évaluation des acquis.

L'assurance de la qualité



CURVALE Bruno, DUCLOS Vanessa, ESSOUSSI Ahmed Sahloul, et al.

Le projet AqiUmed : objectifs - mise en œuvre - résultats et diffusion : renforcement de l'assurance qualité interne dans des universités de la Méditerranée : Algérie - Maroc - Tunisie - 2010-2013

Bruxelles : Commission européenne, 2013, 35 p., glossaire

<https://goo.gl/irxeKN>

Le projet AqiUmed visait à développer des coopérations entre établissements d'enseignement supérieur du nord et du sud de la Méditerranée et, plus spécifiquement, à renforcer les échanges entre les universités des trois pays du Maghreb. Centré sur les pratiques de garantie de la qualité, il avait pour objectif de soutenir les pratiques nationales en cette matière, tout en favorisant une harmonisation avec les évolutions internationales, et notamment européennes, des systèmes d'enseignement supérieur. AqiUmed portait en priorité sur l'autoévaluation des universités, dans le but de les aider à améliorer leur gouvernance. Ce livret présente les objectifs et les résultats du projet.



ENQA: European Association for Quality Assurance in Higher Education, ESU : European Students' Union, EUA : European University Association, EURASHE : European Association of Institutions in Higher Education, Education International, BusinessEurope , EQAR : European Quality Assurance Register for Higher Education

Standards and guidelines for quality assurance in the European higher education area (ESG)

Brussels: ENQA: European Association for Quality Assurance in Higher Education, mai 2015, 27 p.

<http://goo.gl/78eX8g>

Les "European Standard and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area" (ESG) - constituent un socle commun pour l'appropriation de l'assurance qualité par les acteurs des systèmes nationaux d'enseignement supérieur. Ces références et lignes directrices définissent un cadre commun, elles permettent de garantir et d'améliorer la qualité, elles favorisent la confiance mutuelle et fournissent des informations sur l'assurance qualité. Elles servent de document de référence aux institutions et agences d'assurance qualité pour les systèmes d'assurance qualité interne et externe dans l'enseignement supérieur et sont également utilisées par le Registre européen d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur (EQAR). Une traduction en français de cette version nouvellement révisée, *Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur*, fruit de la collaboration entre les agences d'assurance qualité de Belgique francophone, de France et de Suisse réunies au sein du réseau francophone des agences qualité pour l'enseignement supérieur (Réseau FraQ-Sup), est disponible à l'adresse suivante : <http://goo.gl/3jA2w3>



ENQA : European Association for Quality Assurance in Higher Education, ANECA : Agencia Nacional de Evaluación de la Calidad y Acreditación, QAA : Quality assurance agency, et al.

Cooperation in cross-border higher education : A toolkit for quality assurance agencies

Brussels: ENQA: European Association for Quality Assurance in Higher Education, 2015, 11 p.

<http://goo.gl/UyAfft>

Cette boîte à outils a été élaborée dans le cadre du projet Erasmus Mundus QACHE coordonné par l'ENQA et impliquant les agences d'évaluation française, anglaise, espagnole et australienne ([HCERES](#), [QAA](#), [ANECA](#), [TECSA](#) (*Tertiary education quality and standards agency*)), le conseil d'accréditation allemand [GAC](#) (*German accreditation council*), le réseau des agences Asie-Pacifique [APQN](#) (*Asian-Pacific quality network*) et le réseau arabe des agences qualité [ANQAHE](#) (*Arab network for quality assurance in higher education*). Le but de ce projet était de mieux évaluer les activités transfrontalières des établissements nationaux d'enseignement supérieur telles que les campus off-shore, les franchises d'établissement, les délocalisations. La boîte à outils vise à permettre aux agences d'établir plusieurs niveaux d'actions, que ce soit le partage de l'information, la coopération entre agences ou la coopération en réseaux.



EURASHE: European Association of Institutions in Higher Education, ENQA: European Association for Quality Assurance in Higher Education, EUA: Association of European institutions of higher education, et al.

Comparative analysis of the ESG 2015 and ESG 2005

Bruxelles : EURASHE, Brussels : ENQA, Bruxelles : EUA, et al., mars 2016, 20 p.

<http://goo.gl/jLuF4>

Elaboré dans le cadre du projet européen EQUIP (*Enhancing quality through innovative policy and practice*), ce document donne un aperçu des changements apportés aux références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG) adoptés par les ministres responsables de l'enseignement supérieur en 2015 à Erevan, par rapport aux références et lignes directrices publiées en 2005. L'analyse comprend une description des changements apportés au cadre, à la portée, aux objectifs et aux principes ; une description des changements apportés à la formulation des normes ; et une analyse du contenu des lignes directrices s'y rapportant.



MOKBEL Chafic coord., CURVALE Bruno coord., FOUQUET Robert coord.

De la conception d'une agence d'évaluation pour l'assurance qualité en enseignement supérieur : l'expérience du projet Tempus-TLQAA = On the design of an evolution agency for quality assurance in higher education : the experience of the tempus-TLQAA project

Bordeaux : Agence Europe-Education-Formation France, 2013, 61 p.

<http://goo.gl/Hm7Ksb>

Cet ouvrage a été rédigé dans le cadre du projet Tempus TLQAA (octobre 2011 - décembre 2013) où partenaires libanais et européens ont réfléchi aux bases nécessaires et souhaitables d'un dispositif d'assurance qualité spécifique à l'enseignement supérieur libanais. Il décrit les bonnes pratiques et introduit des points de repère utiles pour des processus similaires. Le premier chapitre est consacré au plan de travail du projet et aux résultats de ses différentes phases. Le deuxième chapitre décrit le retour d'expérience des participants à l'issue de l'évaluation pilote. Le troisième chapitre propose dix points de repère pour la création d'une agence d'assurance qualité en enseignement supérieur.



Sénat

L'assurance qualité externe des universités

Paris : Sénat, 2013, 43 p. (Etude de législation comparée)

<http://goo.gl/b65gf0>

Cette étude porte sur l'assurance qualité externe des universités et se fonde sur les exemples observés dans quatre pays d'Europe : l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. Après une présentation du contexte européen et un point sur la situation de la France, elle présente pour chaque pays les modalités d'évaluation externe de l'enseignement supérieur : l'organisme d'évaluation, les procédures et l'évaluation de la recherche. Le concept d'«évaluation» renvoie à des réalités très diverses selon les pays. Aussi chaque dispositif est présenté dans les termes utilisés dans le pays où il est en vigueur, lesquels font allusion à la qualité et à son développement.

Organismes français impliqués dans le processus de Bologne

(Outre les membres français des parties consultantes du processus de Bologne déjà mentionnés dans la première partie)



ADIUT

L'ADIUT (Assemblée des directeurs d'IUT) est membre de l'association EURASHE et participe à la structuration d'une communauté des institutions européennes d'enseignement supérieur spécialisées dans la technologie et les sciences appliquées. L'Assemblée des Directeurs d'IUT regroupe l'ensemble des Directeurs d'IUT. Elle est un interlocuteur privilégié du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche, de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et des organisations professionnelles et syndicales. L'ADIUT compte sept commissions qui permettent de mobiliser toutes les compétences du réseau des IUT.



CCN-IUT

La Commission consultative des IUT (CCN-IUT) CCN-IUT formule des avis et recommandations sur les orientations pédagogiques et l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie et au diplôme national de technologie spécialisé ; les conditions d'admission des étudiants dans ces instituts ; la création, le regroupement et la suppression des spécialités enseignées en institut universitaire de technologie ; la configuration de la carte des spécialités du diplôme universitaire de technologie et son évolution en liaison avec la carte des spécialités enseignées en section de techniciens supérieurs ; l'articulation entre les formations et les activités de recherche.



CEFDG

La Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) a pour mission d'organiser les modalités de contrôle de la qualité des formations supérieures de commerce et de gestion dans la perspective de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Elle examine également l'évolution des formations supérieures de management en cohérence avec le dispositif global des formations supérieures existantes.



CNCP

La Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) est le point national de coordination pour l'application de la [Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie](#). Celle-ci préconise aux États membres « d'établir des correspondances entre leurs systèmes de certification et le cadre européen des certifications d'ici 2010, notamment en rattachant d'une manière transparente leurs niveaux de certifications aux niveaux visés à l'annexe II, et, le cas échéant, en élaborant des cadres nationaux de certification conformément aux législations et pratiques nationales ». Un groupe de travail constitué de membres de la CNCP a établi le [rapport officiel de référencement français au cadre européen de formation tout au long de la vie](#). C'est le [Répertoire national des certifications professionnelles](#) (RNCP) qui constitue le cadre national français.



CPU

La Conférence des présidents d'université (CPU) est une association qui rassemble les dirigeants exécutifs des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de porter la voix et les valeurs des universités dans le débat public. Elle comprend actuellement une centaine de membres (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP (Institut national polytechnique), d'INSA (Institut national des sciences appliquées), administrateurs généraux) mais également des membres associés. Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales, la CPU a également un rôle de soutien aux présidents dans leurs

missions de promotion de l'université française en France et à l'étranger.



CTI

La CTI (Commission des titres d'ingénieur) est un organisme indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'habilitier toutes les formations d'ingénieur, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. Les missions de la CTI comprennent l'évaluation et l'accréditation de toutes les écoles françaises qui souhaitent être habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ; à la demande, l'évaluation et l'accréditation des établissements étrangers délivrant des diplômes et titres d'ingénieur ; la formulation d'avis sur toutes questions concernant les titres d'ingénieur diplômé. Elle est membre à part entière de l'ENQA et inscrite au registre européen EQAR.



ENIC-NARIC France

Intégré au Centre international d'études pédagogiques (CIEP) depuis 2004, le centre ENIC-NARIC France est le centre d'information français sur la reconnaissance académique des diplômes étrangers. Ses principales missions et activités sont les suivantes : délivrer des attestations de comparabilité et attestations de reconnaissance d'études / de formation pour les diplômes étrangers ; émettre un avis d'expert auprès des établissements de l'enseignement supérieur, des commissions ministérielles (ou interministérielles) et des centres du réseau ENIC-NARIC sur les diplômes et les parcours académiques nationaux et étrangers ; informer les particuliers et institutions sur les professions réglementées régies par la [directive européenne 2005/36/CE](#) ; orienter et informer sur le système d'enseignement supérieur français et ses diplômes ; participer et coordonner des projets européens et internationaux. Claudia Gelleni, responsable du département reconnaissance des diplômes – centre ENIC-NARIC France, a été élue présidente du [réseau ENIC-NARIC](#) en juin 2015.



HCERES : Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Créé par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) s'est substitué à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)^o en novembre 2014. Il est, en France, l'organisme chargé d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements, les organismes, les organismes de recherche, les fondations de coopération scientifique et l'Agence nationale de la recherche, ou, le cas échéant, chargé de s'assurer de la qualité des évaluations conduites par d'autres instances. Il a également pour mission d'évaluer les unités de recherche à la demande des établissements dont elles relèvent en l'absence de validation des procédures d'évaluation. Le HCERES est membre de plein droit de l'ENQA et inscrit au registre européen EQAR. Il mène des activités européennes et internationales, qui s'articulent selon trois axes : les évaluations à l'international, la participation à des projets européens, et la contribution aux débats européens et internationaux. Lorsque cela s'y prête, les évaluations à l'internationale sont menées, soit avec les agences des pays concernés, soit en partenariat avec la CTI (Commission des titres d'ingénieur) soit avec le CIEP.

Infolettre

Lettre d'information mensuelle qui présente les nouveaux produits documentaires : revue documentaire, lettre d'information, focus (sélection de ressources documentaires d'actualité) et les actualités du CRID

Pour s'y abonner : <http://www.ciep.fr/lettres-information/infolettre-veille-et-ressources-documentaires>

Autres ressources documentaires

Focus : ressources documentaires d'actualité : éducation

Orientation, formations, insertions : quel avenir pour l'enseignement professionnel ? (mai 2016)

<http://goo.gl/YvS9KX>

École inclusive pour les élèves en situation de handicap (janvier 2016)

<http://goo.gl/IYfYTX>

Se former tout au long de la vie : quel développement professionnel pour les enseignants ? (octobre 2015)

<http://goo.gl/9dIIFZ>

La pédagogie universitaire à l'ère du numérique (avril 2015)

<http://goo.gl/PpSpB9>

Université : étudier pour entreprendre (mars 2015)

<http://goo.gl/xYX52R>

Le centre de ressources et d'ingénierie documentaires

- ▶ Il est ouvert aux étudiants, enseignants et chercheurs du mercredi au vendredi de 9h à 18h sur rendez-vous.
- ▶ Téléphone : 33 (0)1 45 07 60 84
- ▶ Courriel : crid@ciep.fr
- ▶ Suivez-nous sur twitter : https://twitter.com/Ciep_Crid

Créé en 1945, le CIEP est un opérateur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ses missions, qui s'inscrivent dans le cadre des priorités du gouvernement en matière de coopération internationale, s'articulent autour de trois axes d'activité :

- □ coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la qualité de l'enseignement supérieur ;
- l'appui à la diffusion de la langue française dans le monde, par la formation de formateurs et de cadres éducatifs et par la délivrance de certifications en français ;
- □ mobilité internationale des personnes, à travers des programmes d'échange d'assistants de langue et de professeurs ainsi que la délivrance d'attestations de comparabilité des diplômes étrangers.

Pour conduire ses actions, il s'appuie sur le savoir-faire d'une équipe de 250 personnes, ainsi que sur un réseau de plus de 1 000 experts et de partenaires nationaux et internationaux.

CHAPITRE 17

LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pauline Ravinet

Depuis deux décennies, le développement d'une action européenne pour favoriser la mobilité étudiante est unanimement reconnu comme positif. Lancé en 1987, le programme Erasmus est ainsi devenu emblématique : il est fréquemment cité comme exemple de ce que la construction européenne peut apporter aux citoyens. Vingt ans plus tard, dans les années 2000, l'Europe de l'enseignement supérieur est tangible, non pas seulement pour ceux qui font l'expérience de la mobilité, mais dans le quotidien de *tous* les étudiants européens avec l'harmonisation des cursus universitaires et le développement du système de crédits transférables et capitalisables ECTS dans le cadre du processus de Bologne.

Ces constats font apparaître que l'action européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur a profondément changé : elle impulse aujourd'hui une véritable dynamique européenne de transformation coordonnée des systèmes nationaux. On observe à la fois un processus d'*européanisation* (comme domaine de la vie sociale et de l'action publique, l'enseignement supérieur est de plus en plus pénétré d'Europe), et un processus d'*intégration européenne* (alors que la gouvernance de ce secteur relevait pendant longtemps exclusivement du niveau national, on a vu l'émergence d'un niveau européen de gouvernance), les deux processus étant étroitement articulés l'un avec l'autre. En gardant bien à l'esprit son lien nécessaire avec l'européanisation du secteur, c'est le processus d'émergence d'un niveau européen de gouvernance qui retiendra principalement notre attention dans ce chapitre. Notre objectif est de comprendre comment s'est formée une action européenne dans ce domaine en identifiant ses phases de développement successives, et d'expliquer la forme particulière qu'elle a prise.

Les débuts de la construction européenne sont marqués par l'échec des projets pour l'enseignement supérieur comme nous le verrons dans une première partie ; la période des années 1970 aux années 1990 se caractérise ensuite par des mesures limitées et menées au titre d'une politique d'éducation et de formation (partie II) ; enfin dans les années 1990 et 2000, dans un contexte où le projet européen est redéfini comme celui de construire l'Europe de la connaissance, une véritable politique européenne d'enseignement supérieur émerge, mais sous une forme inattendue et originale (partie III).

I. LES RENDEZ-VOUS MANQUÉS DES FONDATEURS DE L'EUROPE AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Lors des débuts de la construction européenne, deux projets concurrents sont formulés. Certains proposent une « Europe des universités », d'autres défendent plutôt la création d'une « université européenne ». Mais aucun n'aboutit véritablement : entre les fondateurs de l'Europe et l'enseignement supérieur on peut ainsi parler d'un « rendez-vous manqué ».

C'est en 1948, donc avant même la fondation de la CE, que le principe d'une « Europe des universités » apparaît dans le cadre de deux organisations politiques européennes distinctes : l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et le Conseil de l'Europe.

L'année 1948 est tout d'abord celle de la signature du traité de Bruxelles, jetant les bases de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) en 1954. Ce traité de défense mutuelle prévoit également une collaboration économique, sociale, et culturelle notamment dans les domaines de l'éducation et l'enseignement supérieur. Ces derniers sont alors avant tout envisagés comme des outils diplomatiques et de propagande dans un contexte de guerre froide¹. Dans cette optique, lors des toutes premières discussions sur la coopération universitaire, les principaux acteurs sont les ministres des Affaires étrangères, et non pas les ministres de l'Éducation. Mais ce premier espace de coopération n'en est pas moins important : il accueille la première réunion des recteurs européens, à l'origine de la Conférence des recteurs européens (CRE), créée en 1959².

L'année 1948 est aussi celle du Congrès de La Haye, qui rassemble plusieurs centaines d'hommes politiques, intellectuels et syndicalistes européens pour lancer le projet des « États-Unis d'Europe »³. La commission culturelle du Congrès appelle à la création d'un Centre européen de la culture dont une des missions serait « d'appuyer tous les efforts tendant à la fédération des universités européennes ». À la suite du congrès de La Haye, le Conseil de l'Europe est créé le 5 mai 1949. Cette organisation intergouvernementale développe rapidement un véritable esprit de coopération dans le domaine de la culture, et plus spécifiquement de l'éducation et de l'enseignement supérieur⁴, et adopte dès 1953 les premiers textes conventionnels sur la reconnaissance des diplômes. On voit donc que l'UEO et le Conseil de l'Europe portent des visions de la coopération universitaire bien différentes, celle du Conseil de l'Europe apparaissant plus légitime à la communauté académique. Très vite après sa création, en 1959, la CRE prend d'ailleurs ses distances vis-à-vis de l'UEO pour se tourner vers le Conseil de l'Europe qui ne subordonne pas les questions d'éducation et de culture à des problématiques

1. Anne Corbett, *Universities and the Europe of Knowledge. Ideas, Institutions and Policy Entrepreneurship in European Union Higher Education Policy, 1955-2005*, Basingstoke, New York (N. Y.), Palgrave/Macmillan, 2005, p. 37.

2. Luce Pépin, *Histoire de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et la formation. Comment l'Europe se construit - Un exemple*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006, p. 49.

3. Voir le chapitre 2, sur l'évolution du système institutionnel.

4. Luce Pépin, *Histoire de la coopération européenne ...*, *op. cit.*, p. 51.

diplomatiques et militaires⁵, bientôt suivie par les ministres de l'Éducation qui décident également de se réunir dans ce cadre. Les activités culturelles et éducatives de l'UEO sont dans leur ensemble transférées au Conseil de l'Europe en 1960.

En parallèle se développe un projet d'« université européenne » qui n'aboutira pas véritablement. À la conférence de Messine, tout début juin 1955, des représentants des pays du Benelux, de la France, de l'Italie, et de la République fédérale allemande, ainsi qu'un observateur britannique, sont réunis pour discuter des projets d'un marché commun, et d'une communauté de l'énergie atomique. Des recherches récentes⁶ montrent qu'à Messine, il a été question d'enseignement supérieur non pas sous l'angle de la coopération, mais sous celui de la création d'une « université européenne » : un établissement d'enseignement et de recherche pluridisciplinaire conçu pour dépasser le « *gap* » technologique qui sépare l'Europe des États-Unis. Mais à la suite notamment de la forte opposition de la France, réticente à un projet supranational dans un domaine relevant de la souveraineté nationale, ce projet est réduit à celui d'un institut sur l'énergie nucléaire.

Ainsi, dans le traité CEE, on ne trouve aucune mention de l'enseignement supérieur, ou de l'éducation en tant que tels, mais une référence à la possibilité d'une politique commune dans le domaine de la formation professionnelle (art. 128). Dans l'autre traité de Rome, instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA), ou « traité Euratom », un article (art. 9) ouvre la possibilité pour la Communauté de créer une « institution de niveau universitaire ».

Sur cette base, à partir de 1958, un Comité sur l'université européenne est établi par la commission Euratom, sous l'impulsion de son président français Étienne Hirsch. Ce comité propose de créer non pas seulement un établissement rattaché au centre d'études nucléaires, mais une véritable université pluridisciplinaire, faisant la part belle aux sciences sociales et aux humanités, ainsi qu'un système européen d'échanges entre universités, et un passeport étudiant européen, propositions qui apparaissent rétrospectivement d'une étonnante modernité. Mais entre 1958 et 1960, le projet est vivement combattu sur deux fronts. Certains États, la France au premier chef, s'opposent à la proposition d'université européenne à nouveau au motif qu'une telle institution ne peut être sous l'autorité de la Commission. Quant aux recteurs qui sont en train de se constituer en tant qu'acteur collectif au niveau européen, ils veulent défendre l'autonomie universitaire vis-à-vis de tout pouvoir politique, qu'il soit national ou supranational, et sont donc farouchement opposés à une « université européenne », à laquelle ils préfèrent de loin la démarche du Conseil de l'Europe d'une « Europe des universités » promouvant la coopération.

Face à ces oppositions, le projet est abandonné. Le principe d'un institut universitaire européen – et non pas d'une université – dans le domaine des sciences sociales et des humanités est cependant conservé. Mais il faudra encore beaucoup de temps avant qu'il voie finalement le jour à Florence en 1972⁷. Cette tentative de création d'une

5. Anne Corbett, *Universities and the Europe of Knowledge*, *op. cit.*, p. 52.

6. *Ibid.*, 2005.

7. Luce Pépin, *Histoire de la coopération européenne*, *op. cit.*, p. 50; Jean-Marie Palayret, *A University for Europe, Prehistory of the European University in Florence (1948-1976)*, Rome, Présidence du Conseil des ministres, 1996.

université européenne constitue la première et dernière velléité supranationale dans le domaine de l'enseignement supérieur avant longtemps. Cet échec marque également la fin du rattachement « naturel » de l'enseignement supérieur à la recherche – plutôt qu'à l'éducation et à la formation – au niveau communautaire.

Jusque dans les années 1970, donc pendant plus de vingt ans, c'est au Conseil de l'Europe que se déroule l'essentiel des initiatives en matière d'éducation et d'enseignement supérieur. Cette organisation se caractérisant à la fois par la faiblesse de ses moyens et de ses capacités de décision, ces initiatives ne constituent pas à proprement une politique européenne. Mais la connaissance mutuelle entre les systèmes s'améliore et les premiers réseaux entre États et organisations non gouvernementales, en particulier la CRE, se structurent. Au-delà de ces vingt premières années, le Conseil de l'Europe va d'ailleurs continuer à jouer un rôle : il reste pendant plusieurs décennies le lieu institutionnel compétent pour les textes conventionnels sur la reconnaissance des diplômes.

II. DES ANNÉES 1970 AUX ANNÉES 1990 : L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LES PROGRAMMES ÉDUCATION ET FORMATION

S'ouvre à partir des années 1970 une seconde phase, où des initiatives communautaires en matière d'enseignement supérieur sont lancées non plus au titre de la politique de recherche, mais dans le cadre d'une politique communautaire d'éducation et de formation.

À la fin des années 1960, les problématiques éducatives reviennent sur le devant de la scène⁸. En 1969, une résolution du Parlement européen demande à la CE de créer un Conseil des ministres de l'éducation et d'élaborer des programmes dans ce domaine, tandis que des voix, notamment celles de deux ministres français, Edgar Faure, puis Olivier Guichard, commencent à s'élever pour critiquer le manque d'impulsion de la coopération au sein du Conseil de l'Europe, et affirmer la nécessité de développer une action communautaire.

La première réunion des ministres de l'Éducation se tient en 1971, et Henri Janne, ministre belge, produit pour la Commission un rapport qui conclut à l'inévitable harmonisation des politiques nationales d'éducation. Ce rapport provoque un tollé général, et la Commission réoriente la réflexion sur les modalités *envisageables* de coopération, ce qui conduit en 1974 à la création d'un Comité de l'éducation auquel participent les États membres et la Commission. Ce comité propose un programme d'action communautaire en matière d'éducation, approuvé par le Conseil en 1976 ; c'est « l'acte fondateur de la coopération communautaire en matière d'éducation »⁹. Dans ce programme, l'enseignement supérieur apparaît comme le secteur le plus naturel de la coopération (la mobilité, la reconnaissance des diplômes et la coopération entre universités y sont reconnues comme des priorités d'action).

Ce moment marque donc l'ancrage de l'enseignement supérieur au sein de la politique communautaire d'éducation, ainsi que l'abandon définitif de l'option de l'harmonisation. Il n'en sera plus question jusqu'au lancement du processus de Bologne. Cependant, à peine le programme adopté, une crise institutionnelle s'ouvre : certains États, en particulier le Danemark, dénoncent l'absence de base légale à toute intervention de la CE dans le domaine de l'éducation.

Dans ce contexte, la CE, et plus particulièrement la Commission, va conquérir une compétence de fait en jouant sur le flou de la frontière entre formation professionnelle et enseignement supérieur : la CE a compétence pour la première, mais le Traité n'en donne qu'une définition vague, ce qui va permettre de fonder juridiquement l'action dans le domaine de l'enseignement supérieur en le rattachant à la formation professionnelle.

La reconnaissance des diplômes à des fins professionnelles est couverte par le traité de Rome (art. 57) dans son titre III sur « la libre circulation des personnes, des services et

8. Anne Corbett, *Universities and the Europe of Knowledge...*, op. cit., p. 60-96.

9. Luce Pépin, *Histoire de la coopération européenne...*, op. cit., p. 69.

des capitaux » ; elle participe de la suppression des restrictions à la liberté d'établissement. Cette compétence n'est pas exploitée jusqu'aux années 1970, où seules les conventions du Conseil de l'Europe sont en vigueur, mais entre 1975 et 1985 des directives de reconnaissance concernant des professions réglementées (professions médicales, architectes) sont adoptées, suivies en 1988 et 1992 de directives sur un système général de reconnaissance des diplômes professionnels¹⁰. Elles n'auront en réalité qu'un faible impact sur la mobilité des professions concernées, mais avec ces directives, la Commission essaie vainement de justifier une compétence pour la reconnaissance *académique* des diplômes : elle bute sur la limite de ses compétences¹¹ et ne peut proposer que le développement de mesures secondaires (par exemple l'organisation de séminaires d'information sur les différents types de reconnaissance dans les États membres).

L'usage stratégique du flou de la frontière entre formation professionnelle et enseignement supérieur est encore plus explicite avec les arrêts de la Cour de justice qui font une interprétation large de l'article sur la formation professionnelle. Le plus connu est l'arrêt Gravier¹². Au début des années 1980, Françoise Gravier, étudiante française, souhaite étudier la bande dessinée à l'académie des Beaux-arts de Liège mais doit s'acquitter de droits d'inscription supérieurs aux droits demandés aux ressortissants belges. Elle demande une exemption au nom du principe de non-discrimination (art. 7), qui lui est refusée. Elle intente alors un procès au cours duquel la Cour de justice est saisie. À la question de savoir si la formation à la bande dessinée délivrée dans un établissement d'enseignement supérieur relève bien de la formation professionnelle et de l'article 128, la Cour répond positivement. Cet arrêt est le premier d'une série par laquelle la Cour inclut l'enseignement supérieur dans le champ d'application du Traité¹³.

Les décisions de soutien communautaire à la coopération entre États membres dans ce domaine peuvent donc être fondées sur l'article 128. L'enseignement supérieur a ici clairement joué un rôle de « locomotive » pour l'ensemble de l'éducation, ce qui permet de comprendre la part belle faite à l'enseignement supérieur dans les programmes communautaires au cours des années 1980.

À partir du programme de 1976, des actions ont été lancées sur une base expérimentale. Ainsi l'action pilote *Joint study programme* à l'origine d'Erasmus était-elle conçue pour développer les échanges directs entre établissements, professeurs et étudiants de plusieurs États membres. Entre 1976 et 1986, plus de 600 programmes communs d'études impliquant plus de 500 établissements d'enseignement supérieur sont ainsi mis en place¹⁴. Dans les années 1980, on « passe à la vitesse supérieure », d'abord parce qu'avec les arrêts de la Cour, l'action communautaire dans le domaine de l'éducation a désormais une base juridique¹⁵ ; et ensuite parce que le contexte général de relance de l'intégration

10. Jacques Pertek, *La Reconnaissance des diplômes en Europe*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

11. Carole Frazier, « L'éducation et l'Union européenne », *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, 410, juillet-août 1997, p. 476-491, p. 483.

12. Arrêt Françoise Gravier contre Ville de Liège du 13 février 1985, aff 293/83, Rec., 1985, p. 593, conclusion de M. J. Mischo.

13. Carole Frazier, « L'Éducation et l'Union européenne », art. cité ; Giselle Gori, *Towards an EU Right to Education*, La Haye, Boston, Kluwer, 2001.

14. Luce Pépin, *Histoire de la coopération européenne...*, op. cit., p. 75 ; Anne Corbett, *Universities and the Europe of Knowledge*, op. cit., p. 118-119.

15. Ce qui implique concrètement que le Conseil peut désormais adopter des décisions qui lient les États membres plutôt que de simples résolutions.

européenne, et l'affirmation de la nécessité d'assurer la cohésion économique et sociale comme corollaire de la réalisation du grand marché, sont favorables au développement d'une action dans ce domaine. La Commission propose, à partir de 1985, de mettre en place les premiers grands programmes communautaires éducation et formation¹⁶. Adoptés entre 1985 et 1990, ces programmes sont au nombre de huit (Comett, Erasmus, Petra, Lingua, Tempus, etc.) et s'appuient tous sur les mêmes types d'instruments (mobilité et échanges, projets européens, et réseaux transnationaux¹⁷). Sur les huit, quatre concernent exclusivement ou en partie l'enseignement supérieur. Ils ne touchent ni les structures ni les contenus des cursus universitaires, mais mettent l'accent sur la mobilité des étudiants.

ENCADRÉ 1 : LE PROGRAMME ERASMUS

Le programme Erasmus adopté en 1987 est sans doute le plus célèbre et le plus étudié¹⁸ des programmes communautaires dans le domaine de l'éducation. Il se structure autour de trois lignes d'action : le développement d'un réseau de coopération entre universités, avec les programmes interuniversitaires de coopération ; l'appui financier à la mobilité (avec les bourses) ; et l'amélioration de la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études, notamment avec le système européen de transfert de crédit académique (*European Credit Transfer System*, ECTS). La reconnaissance académique reste de la responsabilité de chaque institution au niveau national dans le cadre général des conventions du Conseil de l'Europe. Mais elle apparaît aussi comme une implication nécessaire de la mobilité : l'étudiant mobile a besoin de la garantie que la période d'études passée dans un autre État membre sera reconnue. Erasmus connaît un succès relatif : en 15 ans, le programme est passé de 3 000 à 120 000 boursiers par an, mais il ne touche que 0,8 % des étudiants européens, bien loin de l'objectif de 10 % d'étudiants mobiles fixé par la Commission en 1985¹⁹.

Pour finir le tableau du développement de l'action communautaire en matière d'éducation dans les années 1980, il faut évoquer la mise en place de structures de coopération et d'information.

Le Comité éducation, créé en 1976, est une structure de coopération au sein de laquelle siègent les représentants des États membres, les attachés d'éducation des représentations permanentes et la Commission. Il est présidé par le pays qui assure la présidence du Conseil. La nature de ce comité est originale : la CE n'a alors aucune compétence

16. À cette période, le lancement des programmes cadres pluriannuels de recherche et de développement contribue aussi au développement de la coopération entre universités, cf. Laurence Jourdain, *Recherche scientifique et construction européenne*, Paris, L'Harmattan, 1995.

17. Luce Pépin, *Histoire de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et la formation...*, op. cit., p.108-130.

18. Son adoption est longue et difficile, et il est intéressant de noter que les États membres les plus réticents sont alors la France, l'Allemagne, et le Royaume-Uni, soit trois des quatre initiateurs du processus de Bologne dix ans plus tard.

19. Anne Corbett, *Universities and the Europe of Knowledge*, op. cit., p.118-148 ; Vassiliki Papatsiba, *Des étudiants européens : « Erasmus » et l'aventure de l'altérité*, Paris, Peter Lang, 2003.

propre en matière d'éducation, et la création du comité est le pur produit de la volonté des États de travailler ensemble de manière informelle, pour suivre la mise en œuvre du programme d'action et préparer les délibérations du Conseil éducation, en consentant à la présence et aux initiatives « appropriées » de la Commission²⁰. Sur le modèle original du Comité éducation, et à l'initiative du directeur de l'enseignement supérieur allemand, Hans Friedrich, un Comité enseignement supérieur est créé en 1994. C'est au sein de ces deux comités que les responsables des ministères nationaux se sont initiés à la coopération. Avec le temps et la construction d'une culture de travail, d'original, il est devenu modèle « naturel » de coopération pour ces domaines²¹.

Le développement de structures pour le recueil et l'échange d'informations constitue ensuite une autre des dimensions essentielles de l'action communautaire dès le programme d'action de 1976. À défaut d'une véritable compétence sur le cœur des politiques d'éducation et d'enseignement supérieur, la Commission va s'investir d'un rôle de centralisation et de diffusion de l'information sur les initiatives communautaires, mais aussi, et de plus en plus, sur les systèmes nationaux. Avec les réseaux Eurydice (réseau d'information sur l'éducation en Europe) et Naric (réseau européen des centres nationaux d'information sur la reconnaissance des titres académiques), la Commission cherche initialement à améliorer la connaissance et la compréhension mutuelle entre les systèmes. Puis, elle développe une approche plus comparative en s'appuyant sur les données produites par Eurostat²², et, forte de la maîtrise de ces informations, elle cherche à susciter des habitudes d'identification de bonnes pratiques, et à se construire une position légitime pour émettre des recommandations sur les mesures à prendre.

L'enseignement supérieur a donc une place à part au sein de la politique communautaire d'éducation et de formation développée à partir des années 1970 : jamais véritablement pensé pour lui-même, il apparaît pourtant moteur. Cependant, la CE n'a toujours pas de compétence formelle dans ces domaines, et aucune coordination et encore moins harmonisation des politiques nationales ne semble envisageable.

20. Luce Pépin, *Histoire de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et la formation...*, op. cit., p. 88-89.

21. Pauline Ravinet, *La Genèse et l'Institutionnalisation du processus de Bologne. Entre chemin de traverse et sentier de dépendance*, Thèse de doctorat en science politique, Paris, Institut d'études politiques, 2007, p. 319-323.

22. Luce Pépin, *Histoire de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et la formation...*, op. cit., p. 80.

III. ANNÉES 1990 ET 2000 : LE CHEMIN DE TRAVERSE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS L'EUROPE DE LA CONNAISSANCE²³

Le contexte des années 1990 et 2000 et la redéfinition du projet européen comme celui de construire l'« Europe de la connaissance » changent la donne. Mais le lancement du projet d'une Europe de l'enseignement supérieur va prendre un chemin inattendu.

La décennie 1990 est paradoxale : elle voit émerger le projet d'une « Europe de la connaissance » qui accorde bien peu de place à l'enseignement supérieur. Elle s'ouvre avec l'inscription de l'éducation dans le traité de Maastricht (art. 126), qui prévoit que la Communauté peut intervenir en soutien et en complément des actions des États. Mais cet article n'évoque pas l'enseignement supérieur qui reste par défaut défini comme une sous-catégorie de la formation professionnelle.

Les années 1990 marquent aussi une transformation du contexte avec la montée en puissance de la notion d'« économie et de société de la connaissance », renvoyant au passage d'une économie industrielle à une économie où la connaissance est centrale dans le processus de production de biens et de services, et déterminante pour la compétitivité dans un contexte de globalisation. L'Europe n'a bien sûr pas inventé ce discours²⁴, mais elle en a été à la fois le cadre légitimateur et la « caisse de résonance », notamment avec la production de textes par la Commission.

Dans le « Mémoire sur l'enseignement supérieur » de 1991, – un des rares documents communautaires qui traitent isolément du secteur – l'enseignement supérieur est ainsi reconnu comme déterminant dans une économie basée sur les connaissances, et des propositions sont faites pour un accroissement des compétences communautaires, particulièrement en matière de reconnaissance des diplômes. Ce Mémoire provoque une levée de boucliers des États membres, qui rejettent catégoriquement toute harmonisation et tout accroissement des compétences communautaires en la matière. Jusqu'en 2003, plus aucun texte ne porte spécifiquement sur l'enseignement supérieur.

On aurait néanmoins pu s'attendre à ce que les documents plus généraux de la Commission sur la société de la connaissance²⁵ traitent entre autres choses de l'enseignement supérieur. Or, ce n'est pas le cas : il y est question d'éducation et de formation tout au long la vie, mais pas explicitement d'enseignement supérieur ni d'université ; de recherche et d'innovation, mais pas clairement de recherche universitaire ; de

23. Des éléments de la troisième section de ce texte ont été publiés dans Pauline Ravinet, « Le processus de Bologne comme contournement de l'UE : les dynamiques paradoxales de construction de l'Espace européen d'enseignement supérieur », dans Philippe Laredo, Jean-Philippe Leresche, Karl Weber (dir.), *L'internationalisation de la recherche et de l'enseignement supérieur. France, Suisse et Union européenne*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 217-233.

24. Il faut aussi noter le rôle de l'OCDE dans la production et la diffusion du discours sur l'économie de la connaissance : cf. « The Knowledge-Based Economy », *OCDE/GD*, 96 (102).

25. Cf. le Livre blanc de 1993 « Croissance, compétitivité, emploi », le Livre blanc sur la « Société cognitive » en 1996, la Communication de la Commission « Vers l'Europe de la connaissance » en 1997.

compétences et d'aptitudes, mais jamais de diplômes. Cette tendance à l'invisibilité de l'enseignement supérieur se confirme en 1997 dans le traité d'Amsterdam, dont le préambule affirme la nécessité de « promouvoir le développement du niveau de connaissance le plus élevé possible pour le peuple européen par un large accès à l'éducation et par la mise à jour permanente des connaissances » sans évoquer le supérieur. Ce domaine est invisible jusque dans les fameuses conclusions du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 qui assignent à l'Union l'objectif stratégique de devenir « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde »²⁶ mais dans lesquelles l'enseignement supérieur apparaît à nouveau dilué entre un volet éducation réorienté autour du principe d'éducation et de la formation tout au long de la vie²⁷, et un volet recherche articulé avec la recherche et le développement et l'innovation²⁸.

L'émergence de l'Europe de la connaissance n'a donc pas permis le développement d'une véritable politique communautaire d'enseignement supérieur. D'abord, le paradoxe de la « locomotive » des années 1980 se poursuit : ce secteur n'est toujours pas reconnu dans les textes, mais reste dominant dans les actions proposées dans les programmes éducation et formation consolidés (et rebaptisés Leonardo et Socrates²⁹). À cela s'ajoute un nouveau paradoxe, celui de l'invisibilité de l'enseignement supérieur. Il est bien au cœur du projet européen (comment en effet construire l'Europe de la connaissance sans ce secteur clé dans la production, l'application et la transmission de la connaissance ?) ; mais en le diluant entre l'éducation et la recherche, la banalisation de l'idée de société de la connaissance a paradoxalement contribué à l'occulter. L'impulsion pour la construction d'un Espace européen d'enseignement supérieur (EEES) va venir de là où on l'attend le moins – d'États qui avaient jusque-là jalousement défendu les prérogatives nationales en la matière – et proposer une méthode inattendue – l'harmonisation de la structure des diplômes, dont la seule évocation suffisait auparavant à bloquer tout projet européen.

Pour comprendre ce processus, il faut revenir deux ans en arrière, en mai 1998, lorsque, réunis pour les 800 ans de l'université de la Sorbonne, les ministres en charge de l'enseignement supérieur allemand, français, italien, et britannique (Jürgen Rüttgers, Claude Allègre, Luigi Berlinguer et Tessa Blackstone) lancent un appel à tous les pays européens, mais pas aux institutions communautaires, à les rejoindre pour construire un EEES. Cet espace est basé sur une structure commune en deux cycles, dans le but d'améliorer la mobilité et l'employabilité des étudiants européens, ainsi que l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur européen. Ce projet apparaît d'autant plus surprenant que les quatre ministres n'avaient pas de projet européen commun avant la conférence de la Sorbonne. C'est au cours de l'organisation de cet événement par le ministre français, et des échanges autour de la structure en deux cycles comme

26. Sur la stratégie de Lisbonne, voir les chapitres 14 sur la politique sociale et 20 sur les nouveaux modes de gouvernance.

19. Luce Pépin, « The History of EU Cooperation in the Field of Education and Training: How Life Long Learning Became a Strategic Objective », *European Journal of Education*, 42 (1), 2007, p.121-132.

28. Jakob Edler, Stefan Kuhlman et Mark Behrens (eds), *Changing Governance of Research and Technology Policy - The European Research Area*, Cheltenham, Edward Elgar, 2003.

29. Luce Pépin, *Histoire de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et la formation...*, op. cit., p.166-181.

solution à des problèmes nationaux différents, que leurs croyances communes sur la nécessité d'un enseignement supérieur plus efficace et plus ouvert à l'international sont venues s'articuler pour formuler le projet d'EEES³⁰.

Les réactions immédiates à l'appel de la Sorbonne sont mitigées³¹. Certains pays qui ne sont pas ou pas encore membres de l'UE se rallient vite, et les organisations européennes des recteurs et des étudiants réagissent plutôt favorablement. Mais différents États membres (le Portugal, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Autriche, notamment) protestent avec vigueur contre cette « façon de faire » de quelques-uns qui, sans consultation préalable de leurs homologues, prétendent être le « club VIP » de l'Europe universitaire et fixer la marche à suivre pour tous. D'autres encore adoptent une posture attentiste. Enfin, les quelques acteurs de la Commission engagés depuis les années 1970 pour le développement des initiatives dans le domaine de l'enseignement supérieur n'apprécient guère de ne pas avoir été sollicités.

Mais ces réactions mitigées ne portent pas sur le principe même d'un EEES basé sur une structure commune des diplômes. Tandis que pour des raisons liées aux calendriers politiques nationaux, les quatre ministres initiateurs sont fin 1998 plutôt en retrait, d'autres acteurs investissent le projet pour préparer une deuxième rencontre à Bologne en juin 1999. Il s'agit d'une part d'un petit groupe derrière Guy Haug, conseiller pour la Conférence européenne des recteurs (CRE) et d'autre part de responsables du ministère autrichien qui se servent de la tribune que leur donne alors la présidence de l'UE pour condamner officiellement l'initiative de la Sorbonne. Le désaccord sur la façon de faire et la condamnation du « club » semblent ainsi avoir joué un rôle fédérateur et facilité l'enclenchement d'une dynamique.

En juin 1999, alors que l'UE ne compte que quinze membres, ce sont vingt-neuf États européens qui signent la déclaration de Bologne (voir encadré 2), et s'engagent à coordonner leurs politiques pour la création de l'EEES et la promotion de ce système européen à l'échelon mondial.

ENCADRÉ 2 : LES OBJECTIFS DE BOLOGNE (1999)

- Adoption d'un système de diplômes facilement lisibles et comparables, entre autres par le biais du supplément au diplôme ;
- Adoption d'un système qui se fonde essentiellement sur deux cursus avant et après la licence ;
- Mise en place d'un système de crédits - comme celui du système ECTS ;
- Promotion de la mobilité ;
- Promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité ;
- Promotion de la nécessaire dimension européenne de l'enseignement supérieur.

Au-delà du travail politique réalisé par les quelques entrepreneurs cités, on peut s'interroger sur la rapidité et l'ampleur de ce ralliement au projet d'EEES. D'abord, la

30. Pauline Ravinet, « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ? La formulation de la vision d'un Espace Européen d'Enseignement Supérieur à la Sorbonne en 1998 », *European Journal of Education, Éducation et sociétés*, 24, 2009 (à paraître).

31. Pauline Ravinet, *La Genèse et l'Institutionnalisation du processus de Bologne*, op. cit., p.227-247).

rhétorique générale de la déclaration de Bologne est en harmonie avec « l'économie et société de la connaissance », ce qui facilite sa réception. Ensuite, la déclaration de Bologne n'ayant aucun statut contraignant – il ne s'agit que d'une déclaration *de l'intention* des signataires de coordonner leurs politiques, la signer apparaît peu risqué. En revanche, aucun pays ne veut courir le risque, si la structure des diplômes en deux cycles se généralisait, d'être « incompatible », et donc exclu de l'EEES, ce qui contribue à une dynamique collective de ralliement au projet.

Cet engagement à coordonner les politiques nationales d'enseignement supérieur n'est pas resté lettre morte. À partir de 1999, un processus de coordination, que l'on n'appellera « processus de Bologne » que deux ou trois ans plus tard, se structure petit à petit. Les ministres des États signataires se réunissent tous les deux ans pour mesurer les progrès accomplis. Il en va ainsi à Prague en mai 2001 (trente-deux signataires), à Berlin en septembre 2003 (quarante signataires), à Bergen en mai 2005 (quarante-cinq signataires), et plus récemment à Londres en mai 2007 (quarante-six signataires). La forme des documents signés évolue : le document fondateur reste celui de Bologne (*déclaration*), tandis que les suivants sont appelés *communiqués*. La vision et les objectifs de Bologne sont précisés (par exemple, à partir de 2003, la structure commune s'étend au cycle doctoral), mais les grands principes de l'EEES ne sont à aucun moment remis en cause.

Le processus de construction d'un EEES a également et progressivement acquis une existence institutionnelle. Il s'est constitué et formalisé en une structure intergouvernementale, associant la Commission, mais restant autonome vis-à-vis de l'UE³². Sa forme définitive se stabilise vers 2003 : pour les activités de coordination, les ministres donnent mandat à un grand groupe de suivi, le BFUG (Bologna Follow-Up Group), composé de représentants de tous les pays participant, d'un représentant de la Commission, et de représentants des différents partenaires non gouvernementaux en tant que membres consultatifs. Une structure exécutive plus réduite, le bureau du BFUG, en assure le pilotage.

Ce dispositif est doté d'une palette d'instruments et de procédures. Un instrument transversal, le *stocktaking*, fait l'inventaire des progrès accomplis et attribue des scores aux pays. Avec le développement et la standardisation de ces outils, les États participants découvrent qu'en dépit du caractère non contraignant du processus de Bologne, celui-ci les lie bien plus qu'ils ne le pensaient au départ³³. Parce que les informations sur les situations nationales sont données sous une forme codifiée et simplifiée, elles peuvent désormais être comparées. La sanction, informelle, repose sur un mécanisme de réputation : les signataires redoutent d'être désignés comme les mauvais élèves du processus de Bologne. Cette pression n'est pas pour autant insoutenable pour les États. Elle est d'abord la contrepartie du formidable levier de légitimation des réformes nationales que représente Bologne – et ce, d'autant plus que les objectifs, formulés de façon vague, peuvent donner lieu à des interprétations différentes. Ensuite, en participant aux

32. *Ibid.*, p. 287-364.

33. Pauline Ravinet, « From Voluntary Participation to Monitored Coordination : Why European Countries feel Increasingly Bound by Their Commitment to the Bologna Process », *European Journal of Education*, 43 (3), 2008, p. 353-367.

activités européennes, les responsables nationaux ont aussi développé des façons communes de définir les problèmes, leurs causes, et les transformations nécessaires qui légitiment les objectifs de Bologne.

Au processus d'institutionnalisation d'un dispositif de coordination au niveau européen est associée une vague de réformes au niveau national. Certes, les innovations sont extrêmement diversifiées : au-delà des aspects les plus formels, le rythme, le degré, ou même le sens de ces réformes (y compris l'introduction de la structure *bachelor/master*) peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre, ou même d'une institution à l'autre³⁴. Mais il est frappant de constater que tous les pays d'une Europe très élargie revendiquent les réformes à l'œuvre comme liées à Bologne : les politiques ne convergent pas nécessairement, mais il n'est plus possible de concevoir une politique d'enseignement supérieur *contre* Bologne.

Comment le lancement et l'institutionnalisation du processus de Bologne s'articulent-ils avec l'Europe de la connaissance ? Dans son *principe*, le projet d'un EEES visant à améliorer l'employabilité et la mobilité des étudiants européens, ainsi que l'attractivité internationale des systèmes européens d'enseignement supérieur, peut venir s'articuler au projet de construction d'une Europe de la connaissance, au même titre que l'Espace européen de la recherche ou la promotion de l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Au-delà des idées, le dispositif institutionnel du processus de Bologne s'est imposé comme le lieu nodal de la coordination européenne des politiques d'enseignement supérieur, comblant un vide dans l'Europe de la connaissance. On peut en effet faire l'hypothèse que si un vrai projet communautaire pour l'enseignement supérieur avait émergé pendant la décennie 1990, et si la stratégie de Lisbonne avait comporté un véritable volet pour ce secteur avec une méthode ouverte de coordination (MOC), le processus de Bologne ne se serait sans doute pas institutionnalisé.

À ce mouvement d'encastrement correspond une évolution du rapport ambivalent entre le processus de Bologne et l'UE, et plus particulièrement la Commission³⁵. Lors du lancement du projet d'EEES en 1998, on peut clairement identifier une attitude de défi de la part des ministres initiateurs, notamment du français Claude Allègre. Bien que ce comportement se soit atténué par la suite, et que la Commission soit représentée au sein du dispositif de suivi, la revendication d'autonomie reste une dimension identitaire essentielle du processus de Bologne (le choix de frontières qui dépassent très largement l'UE et d'un objectif pivot pour lequel elle n'a aucune compétence sont aussi des moyens de contenir les ambitions de la Commission). S'établit ainsi une relation de « coopération vigilante » : les représentants nationaux s'appuient sur les ressources que la Commission accepte d'engager dans le processus pour y gagner sa place, mais ils font en sorte que le pilotage d'ensemble du processus reste autonome vis-à-vis de l'UE. La

34. Christine Musselin et Stéphanie Mignot-Gérard, *Chacun cherche son LMD: L'adoption par les universités françaises du schéma européen des études en deux cycles*, Centre de sociologie des organisations/École supérieure de l'éducation nationale, 2005; Johanna Witte, *Change of Degrees and Degrees of Change. Comparing Adaptations of European Higher Education Systems in the Context of the Bologna Process*, thèse de doctorat, Enschede, CHEPS/University of Twente, 2006.

35. Pierre Muller et Pauline Ravinet, « Construire l'Europe en résistant à l'UE? Le cas du processus de Bologne », *Revue internationale de politique comparée*, 15, 2008, p. 653-665.

Commission n'est donc pas, comme il est parfois suggéré, le pilote caché du processus de Bologne, celui-ci en revanche a eu pour effet d'ouvrir la voie à la formulation d'un projet pour l'enseignement supérieur au niveau communautaire. À partir de 2003, la Commission multiplie les textes présentant l'enseignement supérieur comme un pilier de l'Europe de la connaissance. Cet intérêt nouveau peut se lire comme une tentative de ramener le secteur dans le « giron communautaire ». Mais la situation n'est plus celle des années 1990 : il faudra désormais inventer une forme originale à la marge de l'UE en comptant avec le processus de Bologne, reconnu par tous les acteurs du secteur comme l'arène où sont définis les objectifs, et où se structure la coordination des politiques nationales d'enseignement supérieur.

Le cheminement vers l'EEES a donc été long et tortueux. Ouvert par les rendez-vous manqués des fondateurs avec l'enseignement supérieur, il s'est poursuivi avec le développement d'initiatives menées au titre d'une politique d'éducation et de formation, si bien que l'enseignement supérieur en tant que tel est longtemps resté invisible et ce jusque dans le projet d'Europe de la connaissance. L'enseignement supérieur a finalement pris un chemin de traverse en contournant l'UE avec le lancement et l'institutionnalisation du processus de Bologne.

Aujourd'hui, l'action européenne dans ce domaine n'est pas *communautaire*, mais elle n'est pas non plus uniquement *bolognaise*. Cette situation nouvelle se caractérise par plusieurs traits. D'abord, l'enseignement supérieur n'est plus un sous-secteur de l'éducation, il est devenu un secteur à part entière. Ensuite, on est passé d'initiatives communautaires limitées et isolées à une politique européenne en « structure de réseaux »³⁶ reliant le processus de Bologne, les programmes communautaires et les éléments de la MOC éducation prenant de plus en plus en compte l'enseignement supérieur, et le Conseil de l'Europe (qui demeure l'institution compétente pour les conventions de reconnaissance des diplômes). En termes de méthode, si l'on reste dans l'intergouvernemental, on observe un profond changement : il ne s'agit plus seulement de coopération entre des systèmes nationaux inchangés, mais d'une coordination des réformes nationales inspirée par des objectifs communs. Enfin, ce passage à la coordination a induit un changement dans la façon de réformer les systèmes nationaux : les réformes nationales qui jusqu'ici touchaient l'architecture institutionnelle des systèmes (relations État/établissements, gestion de la profession académique, gouvernance universitaire) concernent aujourd'hui plutôt le « produit » de ces systèmes, c'est-à-dire les diplômes³⁷. Dans tous ces changements, l'institutionnalisation du processus de Bologne a joué un rôle central.

Cette histoire sinueuse de la construction d'une action européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur conduit à nuancer l'approche néofonctionnaliste. Selon cette approche³⁸, les échanges transnationaux croissants dans un secteur donné créent une

36. Åse Gornitzka, « Networking Administration in Areas of National Sensitivity - The Commission and European Higher Education », contribution à la conférence annuelle CHER, septembre 2006.

37. Christine Musselin, « Change or Continuity in Higher Education Governance ? Lessons Drawn From Twenty Years of National Reforms in European Countries » dans Ivar Bleiklie et Maria Henkel (dir.), *Governing Knowledge*, Dordrecht, Berlin, Heidelberg, New York (N. Y.), Springer, 2005, p.65-79.

38. Alec Stone Sweet et Wayne Sandholtz, *European Integration and Supranational Governance*, Oxford, Oxford University Press, 1998.

pression pour que les règles nationales soient remplacées par des règles supranationales ; progressivement le niveau supranational s'institutionnalise et se renforce en englobant de plus en plus de politiques publiques, et les gouvernements nationaux ajustent leur politique dans le sens de la gouvernance supranationale.

On observe bien ces ajustements des politiques nationales dans le sens de la gouvernance européenne, mais le processus a été un peu différent de celui prédit par les néofonctionnalistes. Les programmes communautaires ont eu un effet symbolique certain, et ont favorisé une prise de conscience des problématiques internationales. Mais la mobilité des étudiants restant de fait assez limitée, il n'est pas évident qu'elle ait exercé une pression sur les autorités nationales pour changer les règles au niveau européen. En outre, ce processus n'a pas à proprement parler impliqué un transfert de compétences du niveau national vers le niveau communautaire, pas plus qu'il n'a clairement renforcé l'autorité supranationale qu'est la Commission. Il y a bien eu formation d'une arène de gouvernance européenne, sans que cela corresponde à ce que l'on entend par « intégration européenne » au sens classique.

Le processus de Bologne, soit une initiative contournant l'UE, a eu un effet catalyseur de la dynamique de construction d'une action européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur. Il a engendré à la fois une accélération et un approfondissement – puisque la coordination touche désormais des domaines que personne ne pensait « européanisables » autrefois, comme la structure des diplômes.

Différents éléments de cette histoire font écho à ce qui se passe dans bien d'autres domaines de politiques publiques : une longue période de mise en place de mécanismes de coopération informels, puis un basculement dans les années 2000 vers une forme de gouvernance européenne où le ressort n'est pas la contrainte juridique, mais la coordination chiffrée...³⁹ Cependant, le lancement inattendu du processus de Bologne, sa forme originale et ses effets puissants invitent à porter sur la construction européenne un regard désacralisé, mais pas pessimiste pour autant. L'Europe telle qu'elle se construit ne fait pas toujours allégeance à l'Union européenne, elle peut être à géographie et intensité variables⁴⁰, ce qui ne diminue en rien, et peut parfois même accroître, sa capacité à changer les systèmes nationaux.

POUR APPROFONDIR

CORBETT (Anne), *Universities and the Europe of Knowledge. Ideas, Institutions and Policy Entrepreneurship in European Union Higher Education Policy, 1955-2005*, Basingstoke, New York, Palgrave/Macmillan, 2005.

MULLER (Pierre) et RAVINET (Pauline), « Construire l'Europe en résistant à l'UE ? Le cas du processus de Bologne », *Revue Internationale de politique comparée*, 2009.

MUSSELIN (Christine), « Change or Continuity in Higher Education Governance? Lessons Drawn From Twenty Years of National Reforms in European Countries » dans Ivar Bleiklie et Maria Henkel (eds), *Governing Knowledge*, Dordrecht, Berlin, Heidelberg, New York (N. Y.), Springer, 2005, p. 65-79.

39. Sur ce point, voir le chapitre 14 sur la politique sociale.

40. Pierre Muller et Pauline Ravinet, « Construire l'Europe en résistant à l'UE ? », *op. cit.*

PÉPIN (Luce), *Histoire de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et la formation. Comment l'Europe se construit - Un exemple, Luxembourg*, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006.

PÉPIN (Luce), « The History of EU Cooperation in the Field of Education and Training : How Life Long Learning Became a Strategic Objective », *European Journal of Education*, 42 (1), 2007, p.121-132.

RAVINET (Pauline), *La Genèse et l'Institutionnalisation du processus de Bologne. Entre chemin de traverse et sentier de dépendance*, Thèse de doctorat en science politique, Paris, Institut d'études politiques, 2007.

RAVINET (Pauline), « From Voluntary Participation to Monitored Coordination : Why European countries feel Increasingly Bound by their Commitment to the Bologna Process », *European Journal of Education*, 43 (3), 2008, p.353-367.

RAVINET (Pauline), « Le processus de Bologne comme contournement de l'UE : les dynamiques paradoxales de construction de l'Espace européen d'enseignement supérieur », dans Philippe Laredo, Jean-Philippe Leresche, Karl Weber (dir.), *L'Internationalisation de la recherche et de l'enseignement supérieur. France, Suisse et Union européenne*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009, p. 217-233.

La Conférence ministérielle de Paris du 23 au 25 mai 2018 et ses enjeux

Rappel : le processus de Bologne

Ce sont aujourd'hui 48 pays engagés dans un processus autogéré entre les représentants des ministres et les différentes parties prenantes pour établir un espace européen de l'enseignement supérieur fondé sur le respect de certaines valeurs fondamentales (autonomie des établissements, libertés académiques, bien public...), la convergence progressive des différents systèmes d'enseignement supérieur, la reconnaissance des diplômes et qualifications, la mobilité des étudiants et des personnels et au-delà des salariés, le renforcement des coopérations académiques, culturels, linguistiques et scientifiques intra-européennes, en vue à la fois de développer un esprit européen de l'ESR et de renforcer la zone Europe de l'enseignement supérieur au sein d'un monde très globalisé.

Ce n'est donc pas un programme de l'UE à 28, même si cette dernière soutient et conforte le processus de Bologne, par le financement d'Erasmus +, de l'Europass (et donc du supplément au diplôme), d'U-Multirank ou de la Carte Européenne Etudiante. La Commission est présente dans le processus de Bologne mais ne le dirige pas. Les communiqués des Conférences ministérielles de Bologne n'ont pas le caractère contraignant et normatif des directives européennes. Les pays s'engagent volontairement à travers leurs ministres à chaque Conférence. Enfin, les parties prenantes (Universités européennes et étudiants européens en particulier) sont représentées dans toutes les instances du processus et peuvent peser si elles s'organisent en conséquence et mobilisent elles-mêmes leurs adhérents.

La réunion à Paris de 48 ministres en charge de l'ESR est en soi une chance :

- Pour l'Europe car après le Brexit et dans le contexte international de montée des extrémismes et des replis identitaires, la conférence ministérielle de Paris peut être un des événements marquants d'un indispensable sursaut européen.
- Pour la France parce que cette conférence sera l'occasion de montrer en acte l'engagement européen de notre pays pour « cette Europe de la culture, de la connaissance, du partage des langues » que le président Macron a appelé à refonder dans son discours de l'Acropole (7/9/2017)
- Pour l'Enseignement supérieur français et européen parce que c'est une occasion de valoriser nos réussites et nos collaborations et en même temps, de débattre, avec nos partenaires européens des transformations nécessaires pour répondre aux défis nouveaux du 21^{ème} siècle.

Mais il faut transformer l'essai

- En pesant sur le communiqué : rôle des représentants français, à travers ESU, EUA, Eurashe, le MESRI, etc. Même si le communiqué est le résultat de près de trois ans de travaux préparatoires en groupes de travail et en comité de suivi (Bologna Follow Up Group), on peut encore peser dans les dernières semaines.
- En nourrissant les discours du PR et de la ministre lors de la conférence, pour lesquels nous avons une certaine marge de liberté.
- En faisant du processus de Bologne un sujet de la « communauté universitaire » dans son ensemble et non pas seulement de quelques experts et des ministres.

Principaux points en débat aujourd'hui... ou demain :

- **La mise en œuvre des engagements pris par les Etats signataires** (*Implementation vs non implementation*) devant les différences de rythme très marquées dans la mise en œuvre des réformes, certains pays ont poussé à l'adoption d'une procédure dite « d'évaluation cyclique » de la façon dont les différents pays membres mettent en œuvre trois engagements majeurs, qui devrait figurer dans le communiqué de Paris. La France a alerté sur les risques politiques d'un process qui, au bout de 3 cycles, pourrait déboucher sur l'exclusion d'un membre et défend l'idée de réseaux d'universités de plusieurs pays d'Europe, prêts à aller très loin dans l'eupéanisation de leurs activités, ce qui permettrait d'articuler « constamment l'ambition motrice de quelque-uns et le respect du rythme de chacun »¹.
- **L'actualisation des objectifs du processus de Bologne** en lien avec l'actualisation des valeurs fondamentales dont il est porteur (« *fundamental values* ») : les mutations contemporaines appellent de nouvelles façons d'enseigner, de former et de faire de la recherche dont le processus de Bologne doit tenir compte.
Au-delà des outils déjà adoptés et plus ou moins mis en place selon les pays (L, M et D, assurance qualité, supplément au diplôme, ECTS...) et dont il faut continuer d'améliorer la mise en œuvre, les enjeux sont aujourd'hui ceux
 - du *new learning and teaching*, en lien avec le développement du numérique et des *big data*,
 - des nouveaux publics et donc aussi de l'*inclusiveness* et de l'approche de la formation par les compétences (formation pensées et organisées en blocs de compétences, valorisation des compétences extracurriculaires) et les résultats de l'apprentissage,
 - du lien entre formation et recherche.

¹ Discours du président de la République, E. Macron, le 26 septembre 2017, en Sorbonne, à propos de l'Europe des 28, p.11 et 13

Ces sujets ont été travaillés dans un groupe spécifique où la France est bien représentée et devraient se retrouver largement dans le communiqué, mais l'accent mis sur tel ou tel point et la façon dont cela sera développé dépendra largement des influences des uns et des autres dans leurs sphères respectives.

- Un troisième sujet, très poussé par la Conférence des présidents d'universités (CPU), est celui de la **gouvernance du processus et sa « débureaucratiation »**. La France proposera des évolutions en ce sens à la Conférence ministérielle de Paris et devra elle-même améliorer sensiblement sa mobilisation politique interne autour du processus de Bologne entre deux conférences, afin de s'approprier pleinement les enjeux qui y sont traités en faisant de l'Europe une affaire domestique ». Mais il faudra sans doute une mobilisation forte des communautés qui ressentent le besoin de cette évolution pour que le sujet perce vraiment dans le communiqué et fasse en tout cas l'objet d'un groupe de travail spécifique entre 2018 et 2020, date de la conférence de Bologne, qui pourrait théoriquement être la dernière...
- Un quatrième sujet, à venir entre 2018 et 2020 en tout cas, est en effet celui de la poursuite du processus. Le processus de Bologne doit-il et peut-il continuer au-delà de 2020, échéance qui avait été posée en 2009, lors de la Conférence de Louvain-la-Neuve, comme le terme de l'approfondissement du processus de Bologne ? Le MESRI est favorable à ce que le processus de Bologne continue d'une part parce qu'on voit mal, si Bologne devait disparaître, l'enseignement supérieur devenir à court terme une compétence partagée entre l'UE et les 28 Etats qui la composent, compte tenu des difficultés actuelles de l'UE et de l'ancrage national très historique et culturel de toute politique éducative ; et d'autre part parce que les pays d'Europe qui sont rentrés plus récemment dans le processus ont encore besoin de cet espace de dialogue et de confrontation qu'est Bologne pour progresser vers les objectifs communs, mais au rythme de chaque pays et avec son histoire propre.